



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



BILAN D'ACTIVITÉS

2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ



Le Mot du Président du Centre Communal d'Action Sociale



Madame, Monsieur,

J'ai souhaité, avec Catherine Mussotte-Guedj, Vice-présidente, avec toute l'équipe municipale, avec les membres du conseil d'administration, renforcer le rôle et l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Champigny.

Tout nous engage en effet, dans le contexte actuel, à déployer plus que jamais une solidarité active en direction des plus fragiles.

Cette solidarité, elle s'exprime très concrètement dans l'action du CCAS, que ce soit en direction des familles campinoises, de toutes celles et ceux qui vivent des difficultés, mais aussi de nos aînés. Elle se traduit aussi par un travail plus volontaire de mise en réseau de tous les acteurs du champ social, de nouvelles orientations fortes en direction des personnes en situation de handicap et de la fracture numérique avec un conseiller numérique au service des Campinois.

Ce sont ainsi une multitude d'initiatives et d'actions qui ont été mises en œuvre l'an dernier par les agents, depuis l'accueil et les aides au quotidien en passant par de grandes initiatives marquantes comme les journées à la mer, le banquet pour les séniors ou les colis gourmands.

Ce bilan d'activité 2021 donne à voir toute l'importance qualitative et quantitative de ce qui a été réalisé. J'espère que vous prendrez plaisir à le découvrir.

Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre dans cette voie, avec une seule ambition, accompagner toujours mieux chacune et chacun de ceux qui en ont besoin.

Bien à vous,

Laurent Jeanne
Président du CCAS
Maire de Champigny sur Marne

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, characteristic of the signature of Laurent Jeanne.

TABLE DES MATIERES

ROLE DU CCAS	Page 4
RÔLE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Page 5
ORGANIGRAMME ET DONNÉES CLÉS DU CCAS	Page 6
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE COMMUNAL	Page 7
CHAMPS D'ACTION DU CCAS	Page 8
FEUILLE DE ROUTE	Page 9
Quelques chiffres clés	Page 10 à 12
GLOSSAIRE	Page 13 à 14
I – INSTRUIRE DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE ET FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS	Page 15 à 29
1° – Missions de pré-accueil	Page 16
2° - Les missions d'accueil et d'instructions des demandes d'aide sociale légale	Page 17 à 20
3°– Missions d'accueil et d'instruction des demandes d'aide sociale facultative	Page 21 à 29
II - CONTRIBUER AUX PLANS NATIONAUX DE LUTTE CONTRE LA VULNERABILITÉ	Page 30 à 35
1° - La domiciliation	Page 31 à 32
2° - L'aide médicale d'Etat (AME)	Page 32
3°- Repérage des situations préoccupantes	Page 33 à 35
III – FACILITER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Page 36 à 44
1°- Les enjeux par public	Page 38
2°- Impulser une dynamique transversale	Page 38
3°- Faciliter l'accès aux droits des campinois	Page 40
4°- Agir pour améliorer l'accessibilité	Page 41
5°- Des événements pour sensibiliser le grand public	Page 43
6°- Communiquer pour valoriser les actions	Page 44
IV – AGIR POUR LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET ACCOMPAGNER LA DEPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES	Page 45 à 67
1° – Le service de maintien de l'autonomie à domicile	Page 47
1- <i>le pôle aide et accompagnement à domicile</i>	Page 48 à 51
2- <i>le pôle Résidence autonomie</i>	Page 52 à 59
2° – Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes Joseph Guittard	Page 60 à 69
V – DÉVELOPPER LE PARTENARIAT LOCAL, LES INITIATIVES SOLIDAIRES ET LES ACTIONS DE PRÉVENTIONS	Page 70 à 75
1° – Les initiatives solidaires pour les familles	Page 71 à 72
2° - Les initiatives solidaires pour les personnes âgées	Page 73 à 74
3° - La Poursuite des actions de préventions	Page 75
VI – LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	Page 76 à 79
1°- Les ressources humaines	Page 77 à 78
2° - Les ressources financières	Page 79
VI – ANNEXES	Page 80
Les principales délibérations pour 2020	Page 81

Rôle du CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif communal, doté d'un Conseil d'administration de 12 membres et présidé par le Maire, Président du CCAS.

Le Code de l'action sociale et des familles définit la mission du CCAS comme « une mission globale de prévention et de coordination du développement social dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales ».

Ce rôle pivot, le CCAS de Champigny sur Marne l'exerce en complémentarité des actions et dispositifs menés par d'autres directions municipales qui interviennent également dans une finalité d'action sociale locale : Santé/Enfance/ Sports/Jeunesse/ Culture/ Développement social et urbain/ Habitat...

Le CCAS a vocation à jouer un rôle d'innovation sociale et de coordination du partenariat dans le champ de l'action sociale locale avec des acteurs pluridisciplinaires, pluri professionnels, de statut et de champs divers : associations locales de solidarité, instances et services territoriaux du Conseil départemental (EDS/MDPH/Espace autonomie), de l'Etat (ARS) et d'autres organismes institutionnels (CAF, bailleurs, caisses de retraite...).

Dans le cadre d'un de ses rôles d'accueil, d'information et d'instruction de proximité d'aides sociales, le CCAS s'appuie sur les accueils des mairies annexes.

Ses missions s'articulent avec des plans régionaux de santé et des plans départementaux en matière d'insertion sociale, de politique d'autonomie en faveur des personnes âgées, d'inclusion des personnes en situation de handicap. A ce titre, il a en charge l'Aide légale, les Aides facultatives, le Maintien de l'autonomie à domicile (regroupant l'aide à domicile et les Foyer logement), l'EHPAD, la coordination, pour la ville des questions touchant à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il existe une étroite collaboration avec l'Association Champigny Solidaire (2,5 ETP tournés vers l'accompagnement social à l'accès au logement – 31 logements de transition) – ce personnel est mis à disposition par le CCAS, par convention.

Ce bilan présente les activités ou actions menées en 2021, l'évolution constatée, ainsi que les préconisations ou perspectives des différents services.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif doté d'une personnalité morale de droit public lui conférant une autonomie juridique et financière. A ce titre, il est administré par un Conseil d'administration, présidé par le Maire.

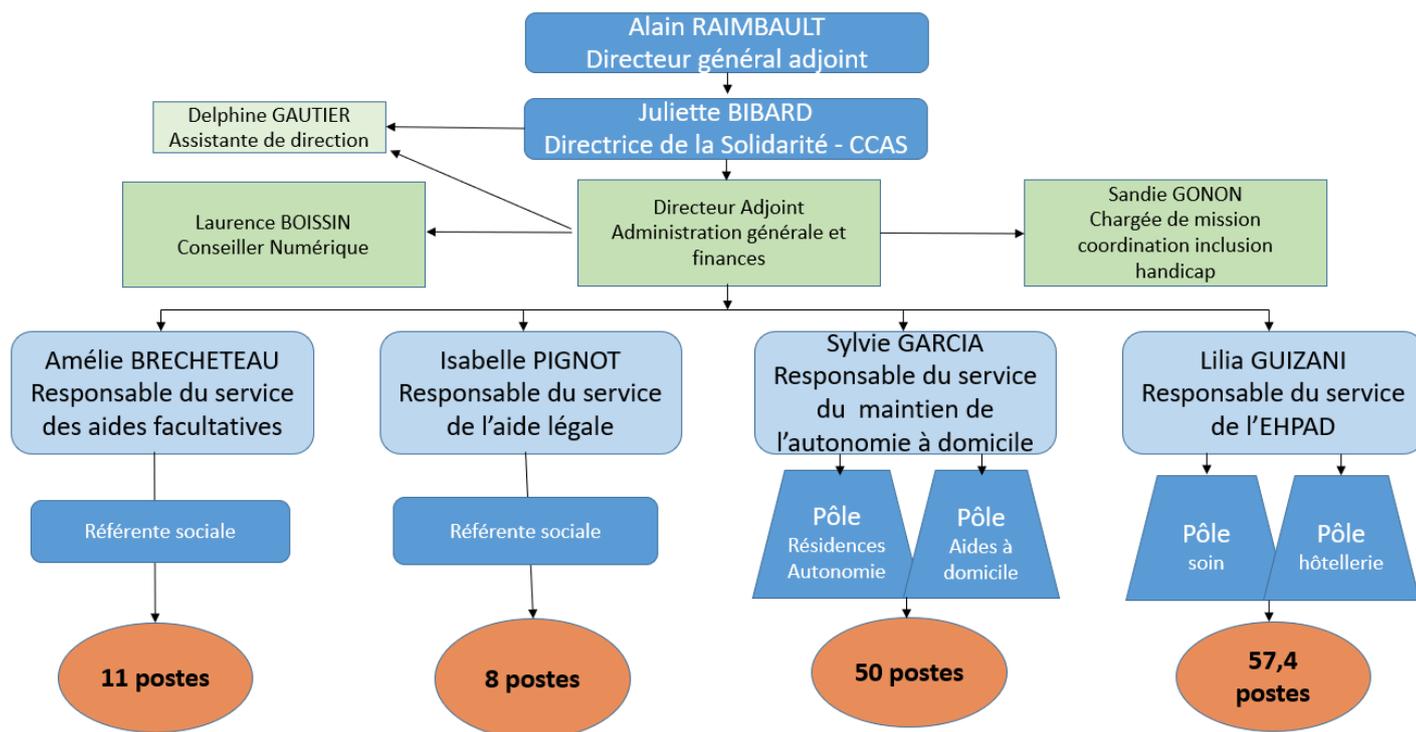
Outre son président, le Conseil d'Administration est composé en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le maire représentant les quatre champs d'intervention des CCAS : familles, lutte contre l'exclusion et la pauvreté, personnes retraités et âgés et personnes en situation de handicap.

En 2021, il s'est réuni 5 fois en séances ordinaires pour délibérer sur chacune des affaires nécessitant débat et vote. 70 rapports explicatifs ou informatifs y ont été présentés et 61 délibérations adoptées (vote et signature du Président ou Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale). La liste des délibérations adoptées figure en *annexe 1* de ce bilan.

Composition du Conseil d'Administration

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS

Membres Elus par le Conseil municipal	Membres nommés par arrêtés de Monsieur le Maire
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ Maire Adjointe, Vice-président du CCAS Action sociale et CCAS	Madame Asma ASHRAF Président de Femmes relais médiatrices interculturelles
Madame Geneviève CARPE Maire Adjointe Santé et prévention	Madame Josiane ALIX Présidente du Forum du Temps Libre
Madame Rosalie MORGADO Maire Adjointe Intergénérationnel, condition animale	Madame Nicole LEANDRI Comptable du Forum du Temps Libre
Madame Sabrina ABCHICHE Maire Adjointe Petite enfance, droits de la femme	Madame Marie-Hélène FORHAN Représentant du secours catholique
Monsieur Mamadou SY Conseiller municipal	Monsieur Gheorghe NUNU Représentant les associations de personnes handicapées
Madame Sophie AMAR Maire adjointe Finances, marchés publics	Monsieur Jean Pierre MEUNIER Représentant de l'union locale des retraités Campinois (CFDT)



DONNÉES CLÉS

Les ressources financières

Le CCAS dispose d'un budget propre composé principalement de la subvention de la Ville de Champigny-Sur-Marne, des organismes partenaires : l'Etat, la Région, le Département, ainsi que des contributions des usagers.

CHIFFRES CLES DU BUDGET 2021

Budget global :	13 135 267,00 €
Budget principal :	7 075 385 €
3 budgets annexes :	6 059 882 €
Subvention Ville* :	2 768 000 €

Les ressources humaines

Des métiers différents, parmi 4 filières, exercés au CCAS : des fonctions de direction, d'encadrement intermédiaire, administrative et juridique, financière, techniques, sociales, médico-sociales, médicales ainsi que d'animation.

CHIFFRES CLES DU PERSONNEL 2020

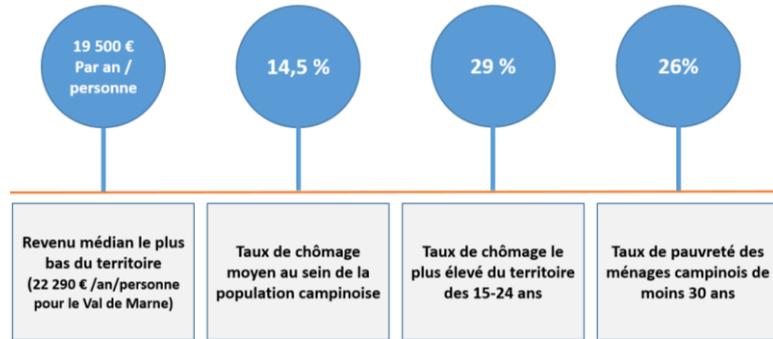
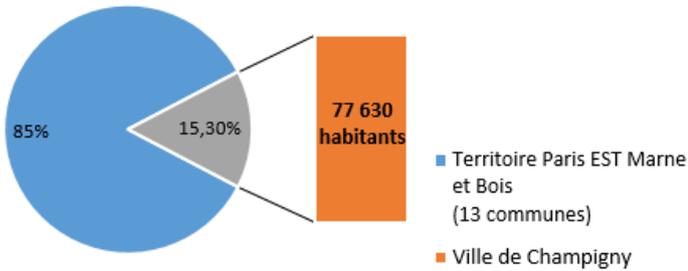


133.4 postes

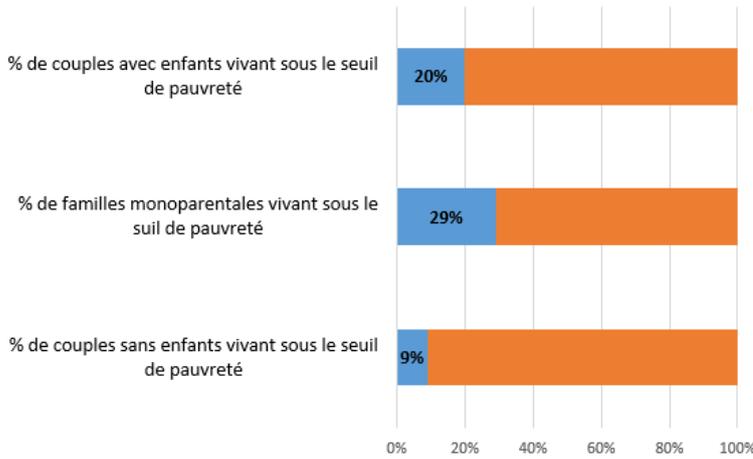
Moyennes d'âge : 49 ans
 93% de personnel féminin
 Taux d'absentéisme : 11.42 %
 Masse salariale : 5 898 725 €
 (3 600 € /poste chargé)

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE COMMUNAL DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

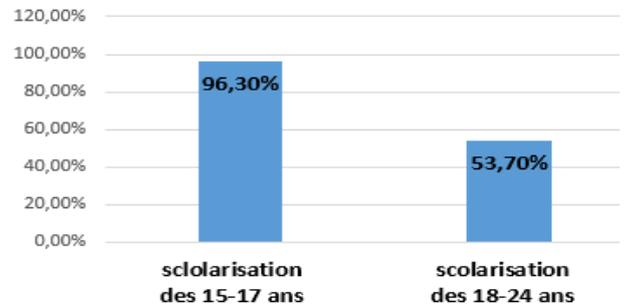
Population campinoise sur le territoire



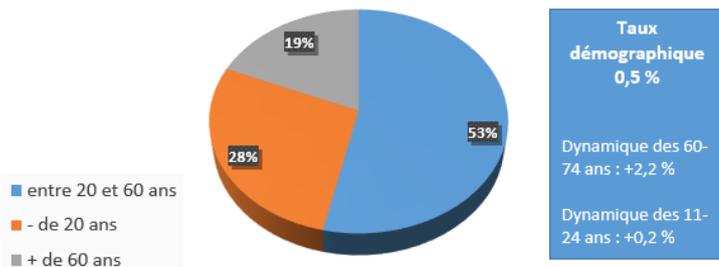
Des familles campinoises globalement fragilisées vivant sous le seuil de pauvreté



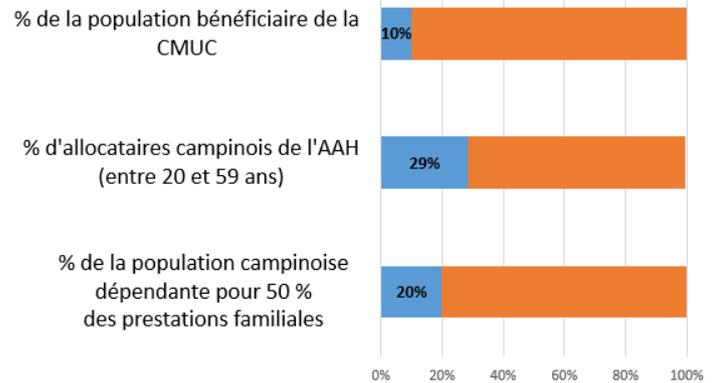
Les jeunes adultes campinois fragilisés car touchés par le chômage lié à un faible niveau de scolarisation



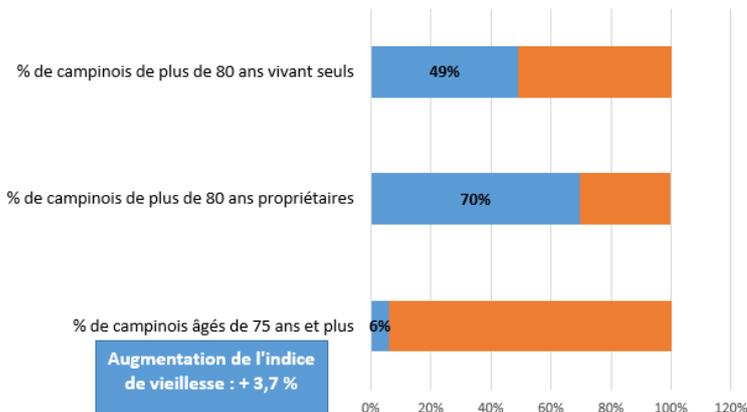
Âge de la population campinoise, jeune mais vieillissante



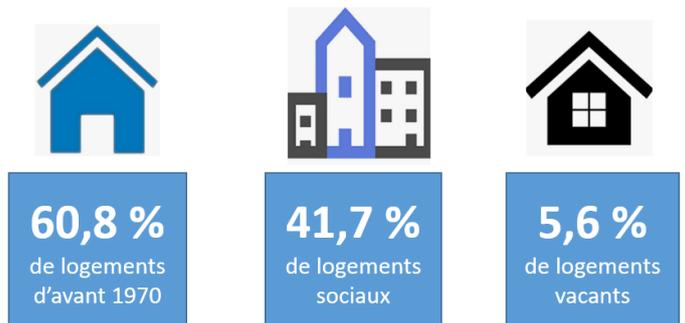
Indicateurs de vulnérabilité dépendance aux prestations sociales



Focus sur la population sénior, en augmentation, relativement protégée, mais isolée pour les plus âgés



Etat des lieux du parc de logement campinois



Les champs d'action du CCAS

Familles

Personnes isolées et/ou vulnérables

1° Instruire des demandes d'aide sociale et favoriser l'accès aux droits

2° Contribuer aux plans nationaux de lutte contre la vulnérabilité

Personnes en situation de fragilité sociale et économique

3° Faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap

4° Agir pour le maintien de l'autonomie et accompagner la dépendance des personnes âgées et handicapées

5° Développer le partenariat local, les initiatives solidaires et les actions de prévention

Personnes âgées

Personnes en situation de handicap

Une feuille de route ambitieuse en 8 axes

1 - Rôle pivot de coordination du développement social local

Une action propre et complémentaire visible : charte avec les associations, protocole avec le département...
Renforcer sa dynamique réseau en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

2 - Impulser une dynamique transversale pour l'inclusion des campinois en situation de handicap

Se doter d'une **charte ville/handicap** avec concertation des acteurs locaux.

3 - Adapter les 6 initiatives solidaires quant aux publics cibles, contenu, durée.

4 - Agir pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans les priorités suivantes :

- l'aide alimentaire d'urgence et de subsistance, la lutte contre la précarité énergétique, le conseil budgétaire,
- l'inclusion numérique
- l'accompagnement social et
- l'insertion socio-professionnelle par l'activité

5 - Poursuivre sa contribution dans le champ de la vulnérabilité et dans ses déclinaisons de lutte contre l'isolement :

- Domiciliation,
- Plans grand froid/canicule

6 - Dynamiser la prévention, le lien intergénérationnel pour le maintien de l'autonomie des seniors au travers des initiatives, services et structures à la personne âgée : santé, citoyenneté, sécurité, ouverture, lien social.

7 - Améliorer l'efficacité et l'efficience des services du CCAS grâce à des efforts de maîtrise de gestion, de qualité et de sécurité des prestations et d'adaptation des organisations.

8 - Garantir la mise en œuvre des axes municipaux des ressources humaines

Remobilisation des professionnels autour des missions renouvelées et d'ajustement des modes d'intervention auprès des usagers

Amélioration de la qualité de vie au travail

L'année 2021 en quelques chiffres

L'action sociale, la lutte contre la précarité

- **27 327** passages au pré-accueil du CCAS
- **2 815 demandes** d'aides facultatives étudiées en Commission d'aide aux Familles :
 - **1902 demandes** d'aides alimentaires étudiées, **1730 aides** attribuées
 - **669 demandes** d'aides à l'énergie étudiées, **476 aides** attribuées
- **670** personnes domiciliées (585 foyers) et **16 677 courriers** enregistrés à destination des campinois domiciliés.
- **12 182 passages** pour remises du courrier aux personnes domiciliées dont **5435 avec remise de courriers**.
- **Près de 1 000 campinois âgés, isolés ou vulnérables suivis** au titre du plan canicule
- **318 instructions de dossiers** de demande d'Aide Médicale d'Etat
- **101 instructions** de demande de RSA
- **1 138 demandes d'aide légale traitées** pour l'accès aux droits des personnes âgées

L'année 2021 en quelques chiffres

L'aide à l'autonomie et accompagnement de la dépendance

- **3 Résidences autonomies**
 - **158 logements** en Résidences autonomie
- **1 EHPAD**
 - **77 places** en EHPAD
- **1 Pôle Aide à domicile et portage de repas**
 - **183 bénéficiaires d'intervention d'aides à domicile**
 - **20 231 heures** d'activité d'aides à domicile
 - **504 bénéficiaires** de la téléassistance
 - **14 202 repas** livrés pour XXX usagers
- **Nombre d'ateliers** à visée préventive et /ou thérapeutique, d'animations fédératrices, et d'actions intergénérationnelles....

*L'année 2021
en quelques chiffres*

**Les initiatives
solidaires**

Les Journées à la mer NOUVEAUTE 3 jours

685 participants (1086 inscrits)

Le Noël des solidarités

425 enfants bénéficiaires (156 familles)

Les distributions de colis gourmands aux retraités

2950 séniors bénéficiaires

Cadeaux de fête de fin d'année aux 75 ans et +

1936 personnes ont reçu des ballotins de chocolats accompagnés de bons cadeaux.

86 résidents en EHPAD ont reçu un coffret esthétique et un ballotin de chocolats

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé
ACS : Aide à a Complémentaire Santé
ADAP : Agenda d'Accessibilité Programmée
AFASER : Association des Familles et Amis pour l'Accueil, les Soutiens, l'Education et la Recherche en faveur des personnes handicapées mentales
AME : Aide Médicale Etat
ANESM : Agence Nationale des Etablissements des services Sociaux et Médico-sociaux
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
APF : Association des Paralysés de France
AP-HP – Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
ARE : Allocation de Retour à l'Emploi
ARS : Agence Régionale de Santé
ASG : Assistante de soins en gérontologie
ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ASV : Adaptation de la Société au Vieillessement
BM : Bureau Municipal
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
CLMO : Centre de loisirs municipal ouvert
CMS : Centre Municipal de Santé
CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNR : Crédits non reconductibles
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CTP : Comité Technique Paritaire
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels
DBE : Direction des Bâtiments et de l'Energie
DITEP : Direction des Infrastructures, Transports et de l'Espace Public
ECS : Eau Chaude Sanitaire
EDS : Espace Départemental des Solidarités
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMPP : Equipe Mobile Prévention Précarité Psychiatrie
ESAT : Etablissement de Service et d'Aide par le Travail
ETP : Etablissement Public de Territoire
FDAIE : Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie
FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
GIR : groupe iso-ressources - niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée, calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR.
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences
GSPA : Gestion Statutaire et Prévention des Absences
JIO : Journée d'Information et d'Orientation
MDPH : Maison départementale pour Personnes Handicapées
MPT : Maison pour tous
OA : Obligation Alimentaire
PAAD : Pôle Aide & Accompagnement à Domicile
PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

PRA : Pôle Résidences Autonomie

PRET : Plateforme de Rénovation Energétique pour Tous

PUMA : Protection universelle maladie

RSA : Revenu Solidarité Active

SDF : Sans Domicile Fixe

SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile de France

SMAD : service de Maintien de l'Autonomie à Domicile

SPDRE : Soins Psychiatriques à la Demande du Représentant de l'Etat

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

UNAFAM : Union Nationale des Amis et des Familles des Malades et ou Handicapés psychiques

UNRPA : Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées

VAD : Visite A domicile

VADQ : Visite A Domicile de Qualité

I - Instruire des demandes d'aide sociale et favoriser l'accès aux droits

**MESURES COMMUNES ET SPECIFIQUES
DES SERVICES DE L'AIDE LEGALE ET DE L'AIDE FACULTATIVE**

1- MISSIONS DE PRÉ-ACCUEIL

4 agents.

Son rôle et ses missions :

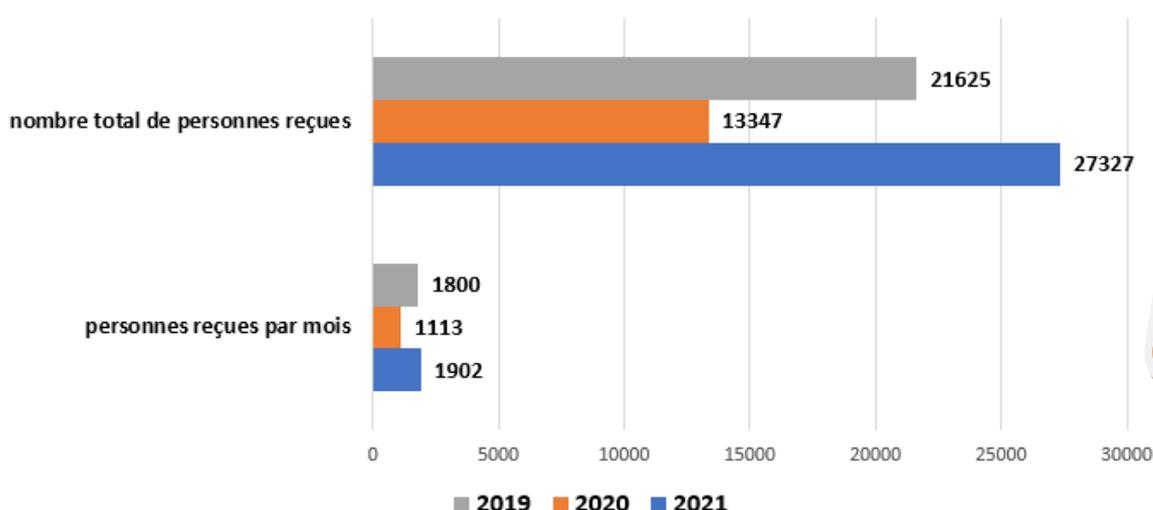
- Accueil, information et orientation tout public et sur toute question concernant l'action sociale et en particulier des services du CCAS sur site de l'hôtel de ville : Aide légale, Aides facultative et Aide à domicile :
 - Prise de rendez-vous pour le service de l'Aide facultative,
 - Remise de dossiers, listes de justificatifs,
 - Vérification des droits, orientations, informations.
- Standard téléphonique du CCAS,
- Accueil des personnes et réception des dossiers lors des inscriptions aux initiatives solidaires gérées par le CCAS.

Le pré accueil réoriente, pour une part importante de son activité, des publics qui ne relèvent pas du CCAS (vers d'autres services municipaux, partenaires ou organismes extérieurs).

Cette mission demande aux agents à la fois une connaissance pratique des dispositifs et de fortes ressources personnelles pour faire face au mieux aux situations difficiles et au stress accumulé en raison de la répétition de ces situations.

Avec **27 327 passages**, l'année 2021 est marquée par une augmentation de l'activité au pré-accueil liée au nombre de domiciliés et de la fréquentation plus importante des seniors aux initiatives municipales renouvelées.

Evolution sur les 3 dernières années du nombre de personnes reçues par le pré-accueil



PRECONISATION MAINTENUES

- Créer un dispositif de recueil statistique du standard téléphonique du CCAS.
- Poursuivre le travail engagé avec l'équipe du pré-accueil sur la confidentialité compte tenu de l'espace du pré-accueil contraint et qui doit requérir l'attention particulière des agents.
- Former et accompagner l'équipe dans la maîtrise des postures professionnelles spécifiques liées à ce poste, qui garantissent notamment une prévention des risques psychosociaux liés à cette fonction exposée.

En 2021, 27 327 passages au pré-accueil.

2° - MISSIONS D'ACCUEIL ET D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE LEGALE.

1 responsable de service
7 chargés d'instructions

Ses activités transversales et en partenariat :

Accueil, information, orientation et instruction de proximité des dispositifs légaux d'accès aux droits de solidarité en particulier pour les publics les plus vulnérables :

- Domiciliation,
- RSA-Complémentaire santé,
- Aide médicale d'état (AME),
- AAH (Allocation de compensation handicap), APA (aide pour l'autonomie des personnes âgées),
- Aide sociale départementale d'entrée en établissement (personnes âgées et handicapées).

Partenariat :

Les Annexes Mairie instruisent les dossiers d'AME et d'APA au titre du CCAS.

Favoriser l'accès aux droits des jeunes campinois en lien avec le Quai de la réussite, en particulier en matière de domiciliation.

Il recense et organise la mise en œuvre des plans Grand Froid (dont mise à l'abri) et Canicule déclenchés par le Préfet de département.

Il coordonne sur le territoire de Champigny le repérage de situations préoccupantes relatives à la vulnérabilité des personnes adultes, en partenariat avec le Département, le secteur psychiatrique (compétents dans la prise en charge de ces situations).

En 2021, l'organisation modifiée dans le contexte de la crise sanitaire a été maintenue pour parties en distanciel en renforcement de la permanence téléphonique pour la vérification des pièces administratives permettant la complétude de certains dossiers simples.

2-1 . LA MISSION D'ACCUEIL DANS L'ACCES AUX DROITS DE PROXIMITE D'UN PUBLIC DIVERSIFIE DANS LE CADRE DE LA REGLEMENTATION

Le service de l'Aide Légale est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil Département, la CPAM... Ces institutions ont la responsabilité de l'instruction définitive et de la décision.

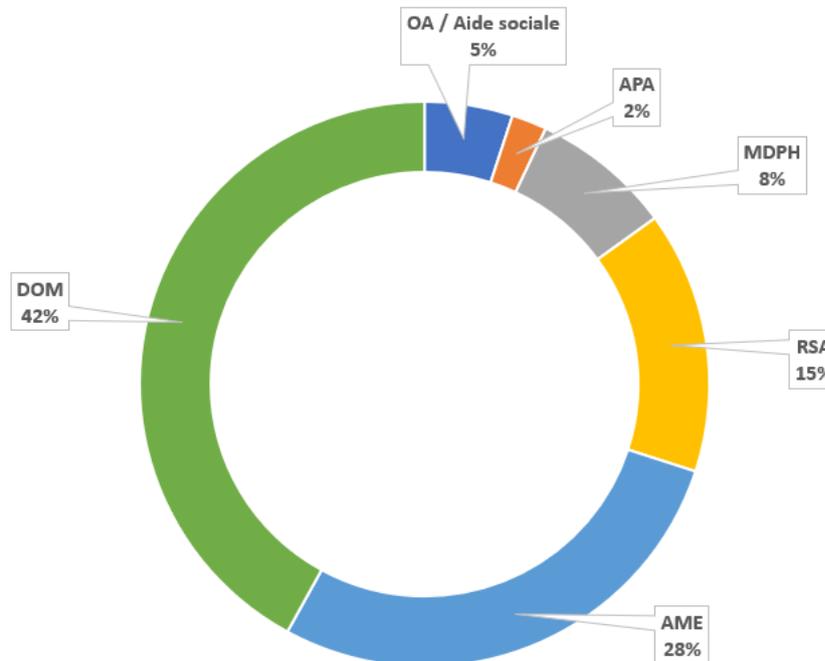
La gestion des demandes et des rendez d'aide légale sur l'année 2021 :

Afin de limiter le flux du public dans un contexte de pandémie toujours actif et de reprise d'activité, une fiche de rendez-vous a été créée et remise aux demandeurs dès le pré-accueil, les invitant à signifier leur demande.

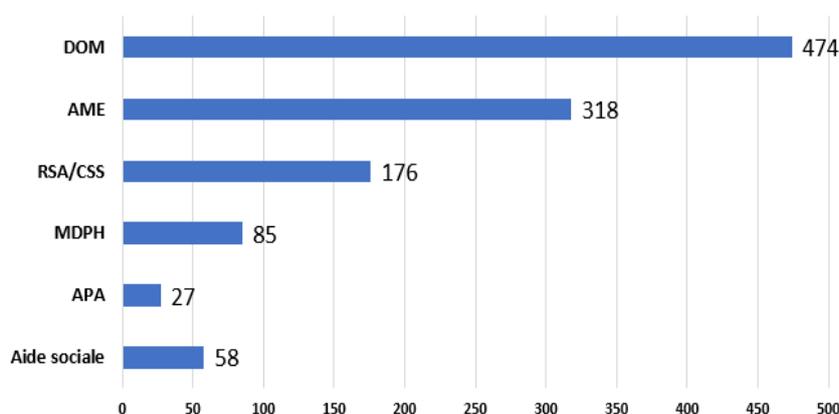
Cette fiche nominative permet dans un second temps, d'être recontacté par téléphone et de se voir proposer un rendez-vous, une réorientation ou l'envoi d'un dossier.

Etude des fiches d'appel 2021

Pourcentage des dossiers par dispositifs traités en 2021



Nombre de dossiers par dispositifs d'aide légale traités en 2021



Au total 1 180 personnes se sont manifestées sur l'année 2021. L'ensemble de ces demandeurs a été rappelé, parfois plusieurs fois afin de répondre à la demande.

En 2021 :

1 180

demandeurs

d'aide légale via les fiches de suivi dédiées.

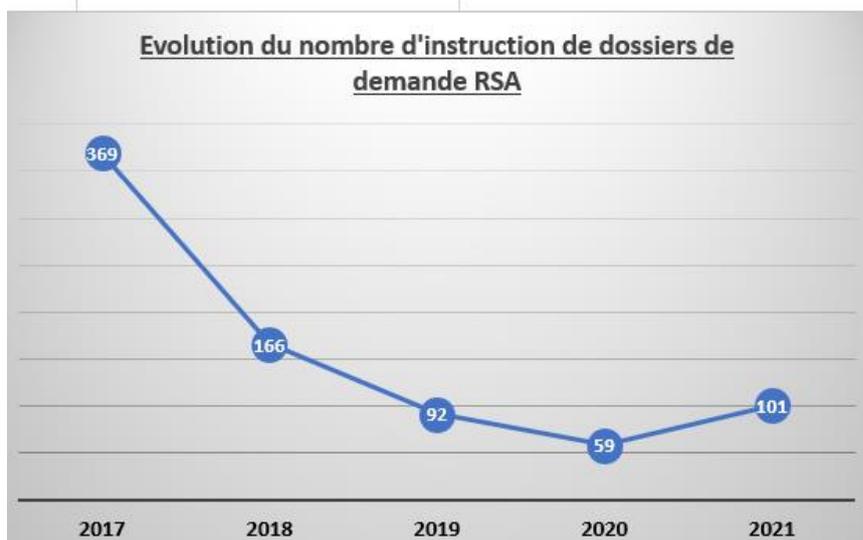
• **98 fiches** traités/mois

• **12 % des demandes** sont restées sans suite.

2-1. Le maintien de la mission d'accès aux droits des différents dispositifs : RSA (CMU-C), Handicap, Personnes âgées

2.2.1 – l'accès au Revenu de Solidarité Active

Contexte de maintien des droits donc baisse des demandes de RSA.



Les demandeurs de RSA traitent de plus en plus via la plateforme de la CAF mais l'instruction de la CCS (fusion CMU-C et ACS) est faite par les agents du CCAS après accord des usagers et en parallèle de la demande de RSA.

Les permanences au Quai de la réussite ont été remplacées par des échanges téléphoniques entre service afin de traiter des demandes pour l'accès aux droits des jeunes.

2-2.2 – Contribution aux plans nationaux de lutte contre la vulnérabilité

Cette mission recouvre aussi bien :

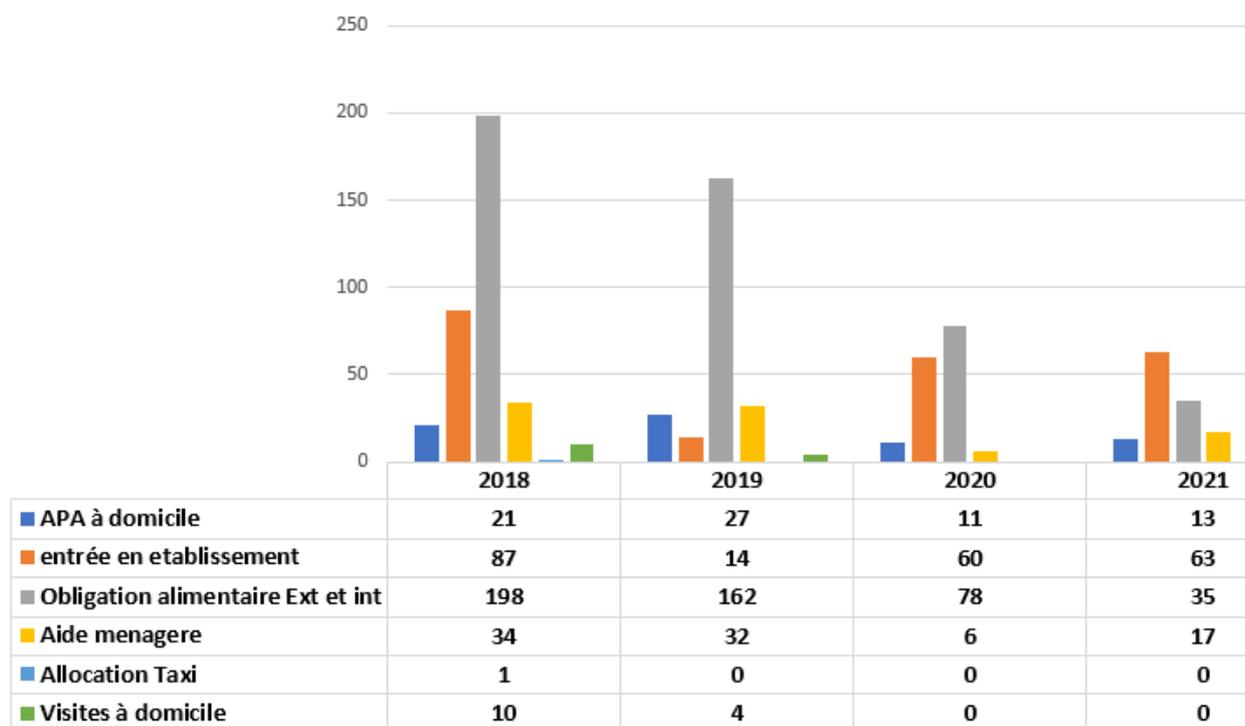
- la mission obligatoire de domiciliation
- les hospitalisations sous contraintes (au titre de la gestion administrative liée à la compétence de police du Maire) ,
- les actions contributives aux plans nationaux de sauvegarde, tels que plan canicule et plan grand-froid.

PRECONISATION MAINTENUE :

- Mise en œuvre technique de la convention relative à l'instruction du @RSA pour réduire à 8 jours le délai entre le traitement du dossier et les versements du RSA par la CAF.
- Redéfinir la coopération entre CCAS et Quai de la réussite de la Direction jeunesse pour favoriser le parcours d'accès aux droits des jeunes.

2.2.3 La mission d'accueil et d'instruction autour de la personne âgée

Répartition des accueils et instructions autour de la personne âgée



Le Département a instauré un dispositif d'automatisme des renouvellements (tacite reconduction) d'aide sociale, sauf si les droits connexes n'ont pas été ouverts (ASPA, APL ...) dans ces cas précis : accord annuel jusqu'à l'ouverture des droits.

Les dossiers d'aides ménagères relèvent d'un traitement de dossier sans accueil du public et la procédure d'instruction des dossiers d'aide sociale et d'obligation alimentaire peut se mener à.

L'engagement du CCAS est perceptible au regard du nombre de dossiers traités. Il est à noter que le CCAS fait office de relais auprès des mairies de résidence de la personne hébergée pour les obligations alimentaires (O.A.) externe lorsque les enfants sont campinois.

PRECONISATION :

- **Recherche de simplification administrative :**
- Maintien procédure en distanciel adaptée aux besoins de certaines familles demandeuses d'aide sociale.
- Intégrer l'instruction de l'ASPA par l'aide légale.
- Plus d'anticipation avec l'EHPAD, pour l'instruction des dossiers d'aide sociale des résidents.
- Projet de convention MDPH pour renforcer la connaissance et l'accès aux droits des campinois en situation de handicap.

3° – MISSIONS D'ACCUEIL ET D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

1 responsable de service
1 travailleur social
6 agents chargés d'instructions

Son rôle :

- Instruit les demandes d'aides facultatives municipales et certaines départementales pour tous les campinois, confrontés en situation de précarité selon le principe de subsidiarité,
- Facilite le parcours d'accès aux droits et la lutte contre le non-recours,
- Développe le partenariat associatif,
- Mène 6 initiatives solidaires,
- A vocation à développer des actions collectives.

3.1 - L'instruction des demandes d'aide facultative

Pour l'aide légale comme pour l'aide facultative, l'organisation du travail s'articule autour de l'alternance entre demies-journées dédiées à l'accueil du public et celles dédiées au traitement administratif lié à l'instruction des demandes et à l'organisation des initiatives solidaires.

Permanence de 9 rendez-vous par demi-journée (3/4 d'heures d'entretien et ¼ d'heure de complétude de dossier et saisie si nécessaire).

Ce travail administratif comporte les activités suivantes :

- Gestion de la commission d'aide aux familles,
- Gestion des régies (d'avance et de recettes),
- Gestion d'attribution des CAP (suite commission),
- Statistiques.

En 2021 en raison du contexte sanitaire le service a encore organisé en distanciel le traitement des demandes d'aides sociales facultatives.

Le bilan des initiatives solidaires est traité dans le chapitre V - dédié aux actions de développement social local (partenariales et de prévention)
En 2021, 4 initiatives ont été maintenues.

PRECONISATIONS :

- **Améliorer les procédures**, poursuivre l'optimisation de l'utilisation du logiciel métier et harmoniser les pratiques entre chaque agent.
- **Créer les conditions d'un accueil accessible et confidentiel :** aménagement des locaux.
- **Ouvrir les pratiques** des professionnels à l'innovation et l'adaptation aux nouvelles problématiques sociales.
- **Etudier les modalités de mise en place du dispositif aidant Connect**, sécurisant l'accompagnement des usagers du CCAS dans leurs démarches dématérialisées d'accès aux droits.

3-1.1 – Instructions des aides sociales départementales conférées au CCAS

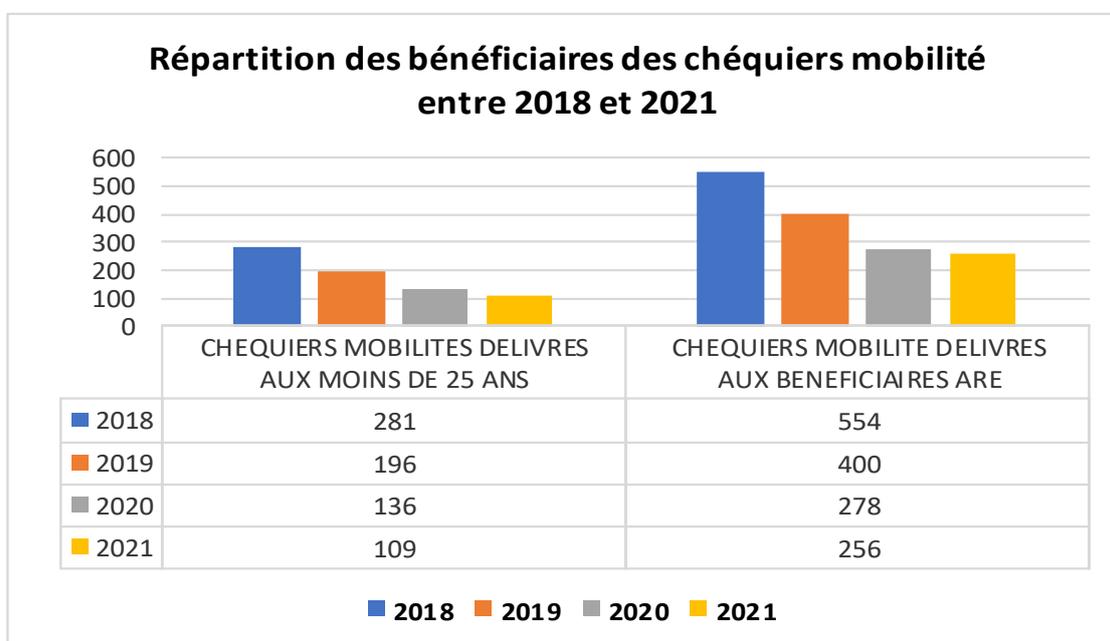
➤ L'aide au transport pour les demandeurs d'emploi

Ce dispositif d'aide aux transports prévoyait la remise mensuelle d'un chéquier mobilité d'une valeur de 72 euros.

Deux catégories de bénéficiaires étaient concernées :

- Les jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'un premier emploi, inscrits depuis au moins un mois à Pôle Emploi et ne percevant aucune indemnité ;
- Les allocataires de Pôle Emploi percevant l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) au taux maximum de 31,00€ par jour.

Le dispositif a été arrêté par le Conseil départemental le 6 décembre 2021.



Interruption définitive du dispositif chèquiers mobilité par le département en décembre 2021.

En 2021 : 365 chèquiers ont été délivrés.

➤ Le fonds d'aide aux impayés d'énergie (FDAIE)

Le FDAIE a pour objectif la prévention des impayés de gaz et d'électricité dans le cadre du « Fonds de Solidarité Habitat » pour les titulaires d'un abonnement auprès d'EDF et/ou ENGIE.

Un forfait de 230€ peut être alloué en 4 fois maximum pour les deux fournisseurs confondus, et sur 50 % seulement d'une même facture.

Conformément au règlement des aides facultatives du CCAS, la Commission d'aides aux familles du CCAS peut compléter cette aide par des bons énergies municipaux.

En 2021, le montant annuel dépensé est de 102 165.59 €, pour 731 dossiers traités soit en moyenne 139.76 €/dossier.

2021 : Diminution du nombre de demandes d'aide énergie départementale instruites mais augmentation des montants alloués.

3-1.2- Instructions des aides sociales municipales

La Commission d'Aide aux Familles

1) Données statistiques de la commission d'aide aux familles :

En 2021, 2815 demandes ont été étudiées en commission, au cours de 52 commissions, soit une moyenne de 54 demandes étudiées par commission.

Il est constaté :

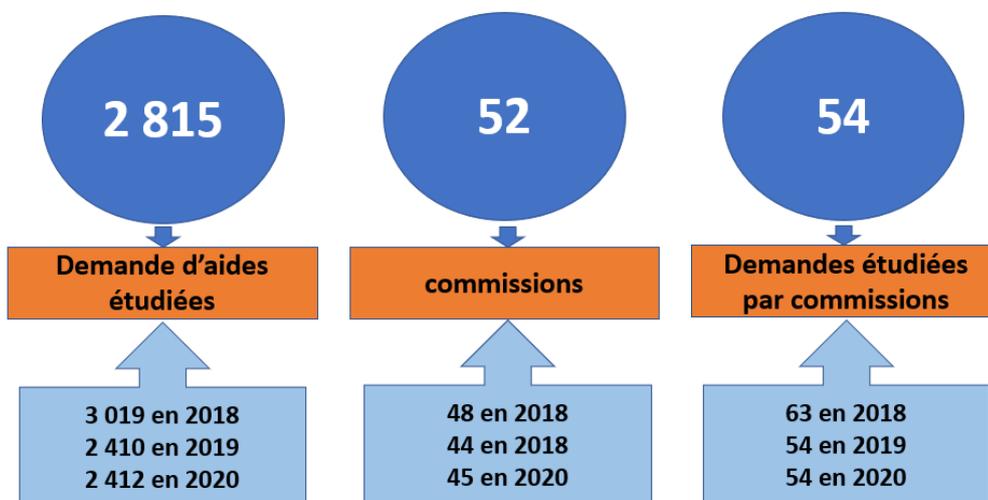
- une diminution du nombre de demandeurs :

Année	Nombre de demandeurs reçus
2019	2296
2020	2005
2021	1871

- une augmentation du nombre de demandes d'aides par demandeurs (1,72 aide par demandeur en 2021 pour 1,30 aides par demandeur en 2020) ;
- des demandes rejetées par la Commission d'aides aux Familles pour des reste à vivre supérieur à 7 € journaliers du règlement intérieur de la Commission du CCAS.

Dans le contexte actuel de crise socio-économique, nous constatons paradoxalement une problématique de moindre recours ou de non-recours aux aides, alors que les demandeurs qui sollicitent le CCAS témoignent de l'aggravation de leur situation.

Éléments comparatifs avec l'année 2021



Ces données peuvent également être croisées avec une année 2021, où tout au long de laquelle, le traitement des aides s'est fait en distanciel ayant peut-être contribué à un non-recours.

PRECONISATIONS :

Faire évoluer le règlement intérieur de la Commission d'aides aux familles afin de tenir compte de l'évolution de la situation socio-économique des campinois.

Reprise des rendez-vous en présentiel pour le traitement des aides afin de lutter contre le non-recours.

Toucher des publics « invisibles » en :

- améliorant l'information sur les aides,
- Réalisant des actions collectives en déployant des relais de quartier, de proximité,
- Renforcer les parcours avec les associations de solidarité.

Moins de demandeurs, mais des demandes multiples par foyer en 2021.

Un bilan du fonctionnement de la commission d'aide aux familles a été réalisé en 2021 et a amené à une évolution du règlement intérieur voté par le Conseil d'Administration en décembre 2021.

2) Type d'aide municipales :

➤ Les bons énergie :

2^{ème} aide la plus sollicitée

Possiblement attribuée en complément de l'aide du FDAIE.

Montant maximum de 200 €/an ou de 300€/an maximum pour les familles au-dessus du plafond FDAIE.

Mobilisables uniquement sur factures EDF ou Engie.

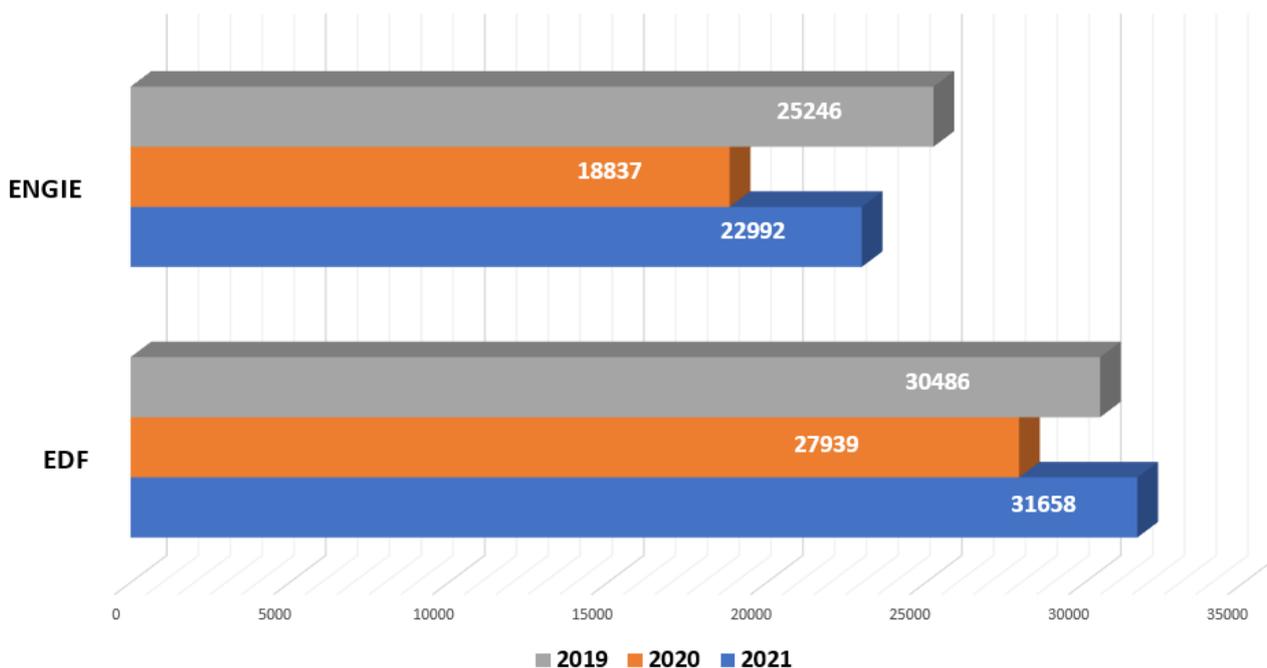
En 2021, 669 demandes ont été étudiées, soit une aide moyenne accordée de 82 € par demande.

54650 € sur le total des bordereaux ont été dépensés en 2021, 31658 euros pour EDF, 22 462 € pour ENGIE GTR et OM, 530 € pour ENGIE VH2C.

**Bons énergie
accordés =
54 650 euros**

Une augmentation de 20 % des dépenses sur l'énergie entre 2020 et 2021, ce qui correspond au niveau de dépenses de 2019.

Répartition des aides à l'énergie par opérateurs



➤ L'aide VEOLIA (EAU):

Mise en place à partir de mai 2021 et incluses dans le nouveau règlement intérieur des aides facultatives, cette aide vise à soutenir les ménages en difficulté pour lesquels leur facture d'eau représente plus de 3% de leurs ressources.

L'aide est limitée, au maximum, à la moitié de la facture annuelle, payable en deux aides par an, et plafonnée par un barème évalué en fonction de la composition familiale.

2880 € ont été dépensés pour 12 aides accordées en 2021. Le montant de la dotation annuelle de Veolia pour le CCAS de Champigny sur Marne est de 26 930 €.

PRECONISATIONS :

- Identifier les publics ayant besoins de cette nouvelle aide
- Améliorer la communication et l'information autour de cette nouvelle aide du CCAS.

➤ **L'aide alimentaire : les chèques d'accompagnement personnalisé :**

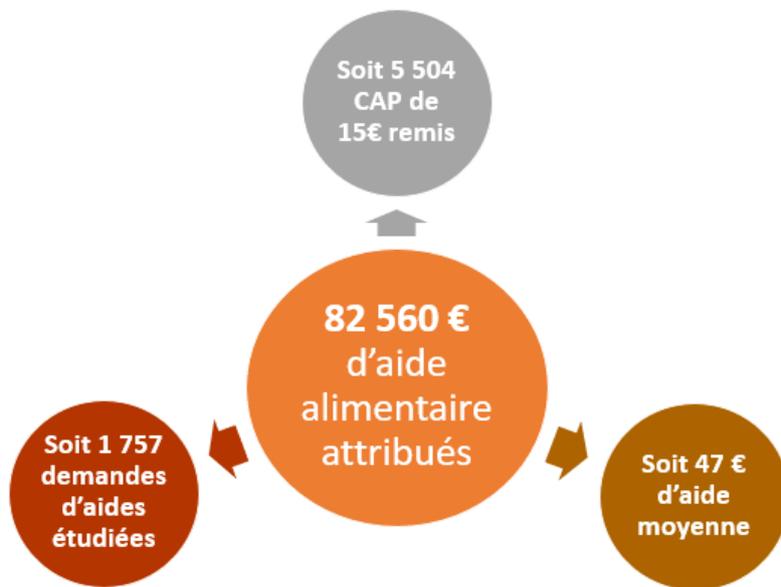
1^{ère} aide sollicitée pour contribuer à la lutte contre la pauvreté.

En complémentarité des aides du département et des associations de distribution alimentaire.

Des aides alimentaires municipales, d'urgence et de subsistances, subsidiaires et ponctuelles, sont ainsi plus fléchées vers des besoins liés à des situations sociales et financières plus critiques.

5 504 CAP d'un montant chacun de 15 € remis en 2021, pour un total de 82 560 euros

1757 demandes d'aides étudiées par la commission avec un montant moyen d'aide de 47 € en baisse.

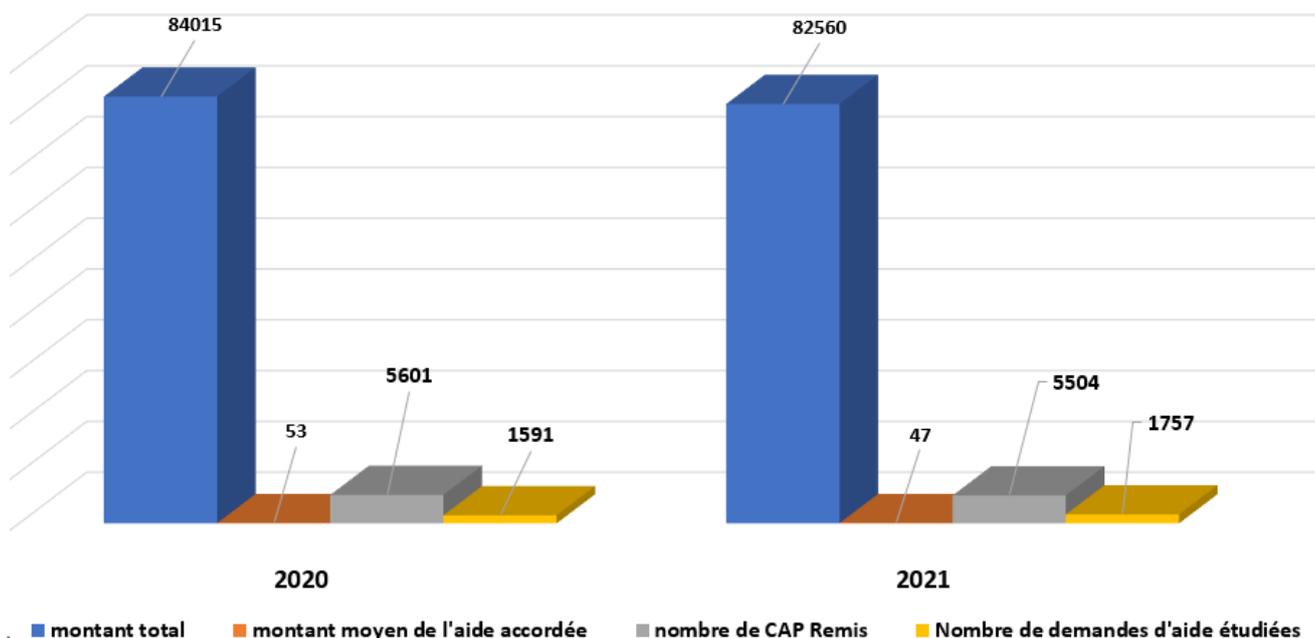


PRECONISATIONS :

- Revalorisation du reste à vivre, pour réduire le nombre de rejet de demandes correspondants à des situations de précarité sociale qui tiennent compte du contexte post crise sanitaire
- Réévaluation à la hausse des fourchettes des montants d'aides par typologie de foyers.

Le montant dépensé par le CCAS au titre de l'aide alimentaire a diminué entre 2020 et 2021 malgré une augmentation des demandes d'aides étudiées par la commission et le maintien de la répartition des ménages entre couples avec enfants, familles monoparentales, personnes isolées et couples.

ELÉMENTS COMPARATIFS DES AIDES ACCORDÉES EN 2020 ET 2021



➤ **Les chèques à tiers :**

Ils permettent de régler directement des créanciers : compagnies d'assurances, société de pompes funèbres, médecins expert, auto-écoles, nuitées d'hôtel...

CREANCIERS	NOMBRE D'AIDES en 2020	MONTANTS	NOMBRE D'AIDES en 2021	MONTANTS
Assurance habitation	36	3456.32	37	3427.25
Mutuelle	0			
Transport	0			
Permis de conduire	3	1470.00		
Bourse jeunesse				
Nuitées hôtel	2	327.92	6	1805.74
Handicap				
Frais médicaux	4	760.00	8	1325.00
Obsèques	18	7300.00	15	4763.00
TOTAL	63	13314.24	66	11320.99

L'assurance habitation reste l'aide principale attribuée. Le nombre de demande est sensiblement identique à 2020. La régie chèques à tiers est moins mobilisée que les années précédentes en raison notamment du gel de certaines demandes du fait la refonte en cours des bourse jeunesse.

➤ **Les secours financiers :**

Aide exceptionnelle pour le règlement partiel d'une dépense importante et imprévisible : achat d'équipement médical et paramédical, timbre fiscal pour obtention ou renouvellement de titre de séjour et pour les bourses jeunesse

7 667 € ont été dépensés en 2021
De la même façon que la régie chèques à tiers, le recours aux secours financier a diminué en lien avec l'activité de la Bourse jeunesse, plus particulièrement avec l'interruption des voyages scolaires par l'Education Nationale.

PRECONISATIONS

- Etudier une aide exceptionnelle pour des nuitées de personnes sans réponse du 115, plus particulièrement des femmes victimes de violences conjugales.
- Refonte des aides jeunesses.
- Mieux faire connaître les aides pour le public handicapé.

Enveloppe des secours financiers :
40 000€
7 667 € dépensés

PRECONISATIONS :

- Refonte des aides jeunesses
- Réévaluation des nouveaux besoins en lien avec l'analyse des besoins sociaux d'un redéploiement de cette enveloppe financière.

3.2 - L'intervention du travailleur social du service des Aides Facultatives :

Ses missions relèvent d'un rôle plus global de référent social du CCAS, et à ce titre, elles sont les suivantes :

- Conseil technique pour l'ensemble des agents d'accueil et de pré-accueil du CCAS, y compris du service de l'aide légale et du service maintien de l'autonomie à domicile.
- Accueil et suivi social des usagers pour lesquels une évaluation sociale est requise.
- Développement des relations partenariales du CCAS pour consolider le parcours de l'utilisateur et élaborer de nouveaux projets collectifs destinés aux usagers.

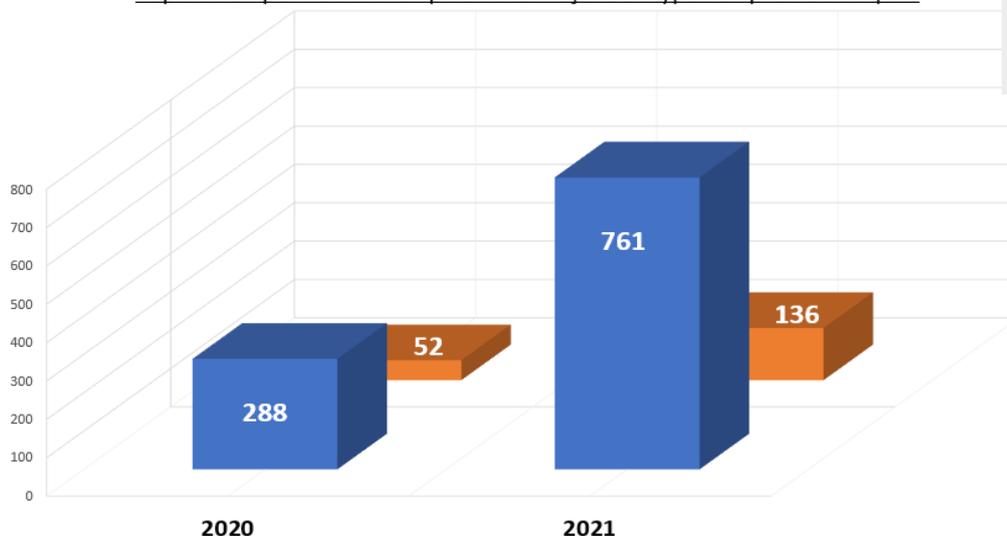
➤ **Activité d'entretien individuel de suivis social (évaluer sur 4 mois) :**

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, Au titre de ce suivi social, le référent social a reçu 136 personnes représentant 15.1% de sa mission globale d'accueil

Les problématiques abordées ont été :

- Violences conjugales
- Détresse psychologique
- Rupture d'hébergement
- Rdv suite commission d'aide aux familles
- Logement (demande de logement ou incendie)
- Vulnérabilité
- Coupure d'énergie

Répartition par nombre de personnes reçues et types de problématiques



■ Urgences alimentaires et suite commission ■ Evaluations, autres situations confondues

Les personnes reçues pour la remise de CAP : 761 personnes soit 84.8%. La référente sociale a également effectué 4 rdvs en communs avec des partenaires dont 1 Visite à domicile.

Compte tenu de l'augmentation du besoin en entretien individuelle de suivi par la référente sociale du CCAS, une réorganisation du travail interne au service a amené le transfert aux chargées d'accueil et d'instruction du service, la remise des CAP d'urgence

**901 personnes
reçues dont 85%
dans le cadre de la
remise de l'aide
alimentaire**

PRECONISATION :

- Investir davantage sa mission de développement de projets collectifs destinés aux usagers et d'évaluation des situations difficiles.
- Poursuivre la démarche d'élaboration du Protocole avec le Département.

4- L'Aide d'accompagnement de l'autonomie des jeunes

➤ **La bourse jeunesse :**

Aides financières afin de favoriser l'intégration et l'accompagnement professionnel, social et culturel des jeunes campinois.

Les aides aux jeunes sont déterminées par leur thématique : Bourses loisirs, solidarité, humanitaire/ Bourses scolaires et formations/ Bourses permis de conduire.

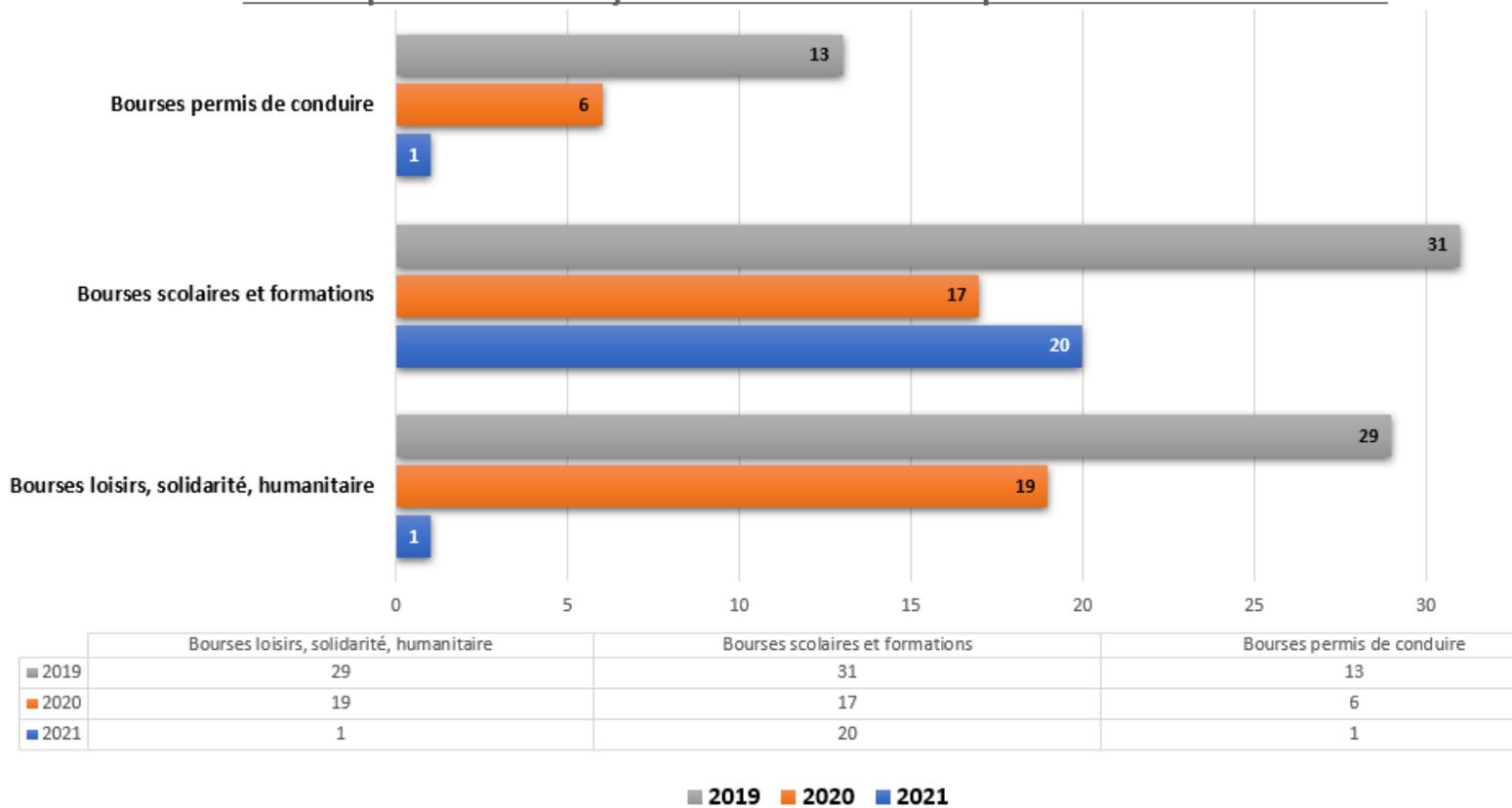
22 dossiers présentés en 2021 soit une diminution d'activité de 48 %,

En 2021, 22 demandes ont été étudiées par la commission jeunesse : 11 demandes pour des participations aux frais de scolarité, 9 demandes pour l'achat de matériel scolaire, 1 permis de conduire, 1 participation à un voyage dans le cadre de la scolarité,

PRECONISATIONS :

- **Refonte des aides jeunessees.**

thématiques des bourses jeunessees accordées et répartition entre 2019 et 2021



5- Aides financières pour les personnes âgées

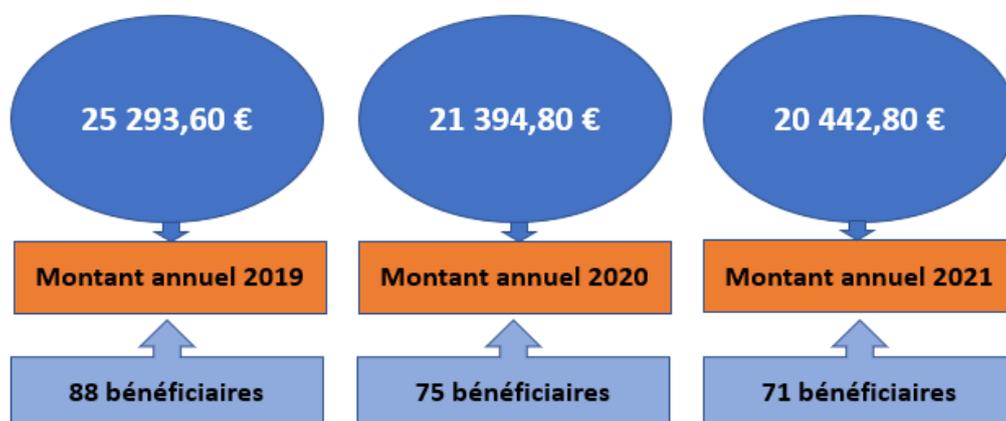
Les aides financières fléchées pour ce public sont au nombre de deux ; l'une est en extinction (décision de 2011) et l'autre relèverait plutôt d'un dispositif d'aide légale.

- **L'aide financière communale trimestrielle** pour soutenir les retraités à revenus modestes, sous conditions de ressources.

Depuis 2011, plus aucune nouvelle demande d'aide financière communale n'est traitée puisque le dispositif national ASPA a été mis en place nationalement.

L'aide trimestrielle du CCAS est un dispositif voué à une extinction progressive du fait de l'ASPA. Mais Diminution des demandes d'instructions de l'ASPA, avec un niveau équivalent à celui observé en 2018.

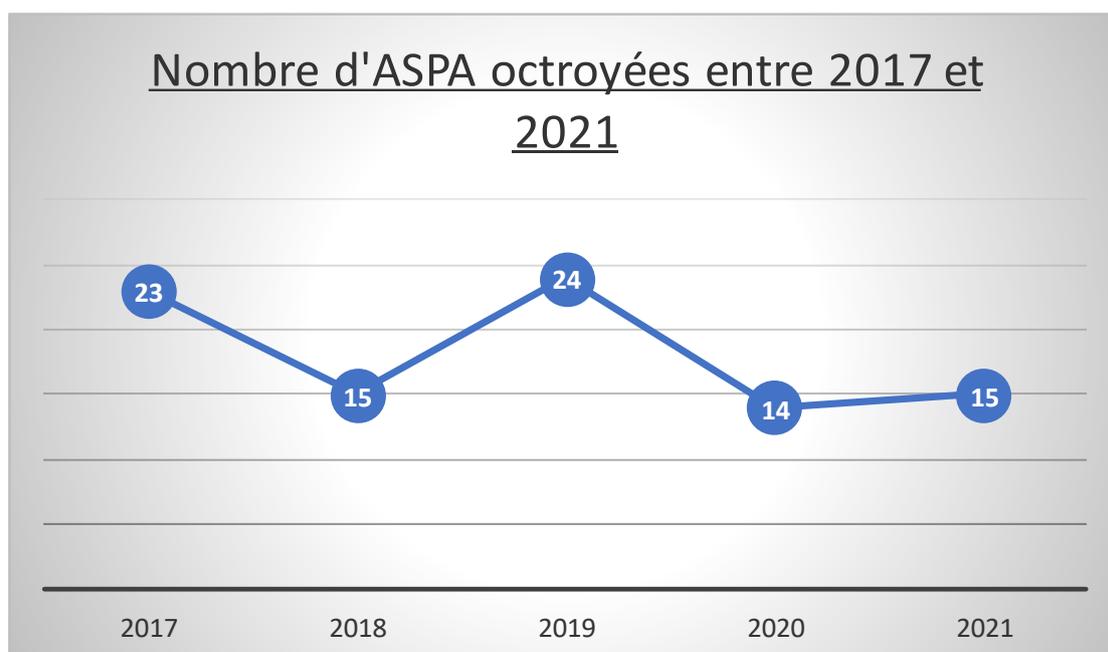
Aides financières pour les personnes âgées



PRECONISATION :

- Mieux faire connaître le dispositif d'ASPA et approfondir l'ABS la connaissance du niveau socio-économique des personnes âgées campinoises.

L'allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)



II – Contribuer aux plans nationaux de lutte contre la vulnérabilité

**MESURES SPECIFIQUES
DES SERVICES DE L'AIDE LEGALE**

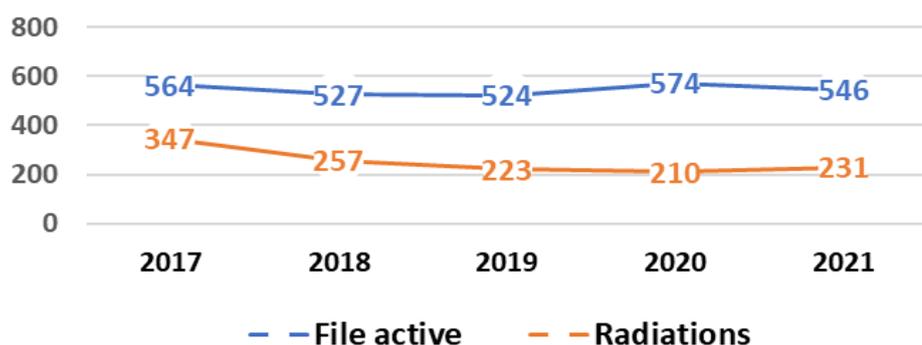
1° – L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES PLUS VULNÉRABLES : LA DOMICILIATION

La domiciliation est une mission obligatoire des CCAS qui permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse locale pour recevoir du courrier mais surtout pour accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations.

C'est le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013 qui prévoit une succession de dispositions législatives qui normalisent l'accès aux droits par la domiciliation et simplifie les démarches (pour les personnes étrangères et l'accès à l'Ame ; les gens du voyage).

L'animation territoriale relève de la responsabilité des préfets de région qui coordonnent l'élaboration de schémas départementaux de la domiciliation. Pour l'Île de France, le Val de Marne est le seul département sans schéma.

Evolution de la file active et des radiations



Détail des demandes de domiciliation sur 2021



En 2021 : 12 182 passages.

Une file active de 546 foyers domiciliés qui représentent 889 personnes fin 2020.

777 personnes domiciliées dans l'année.

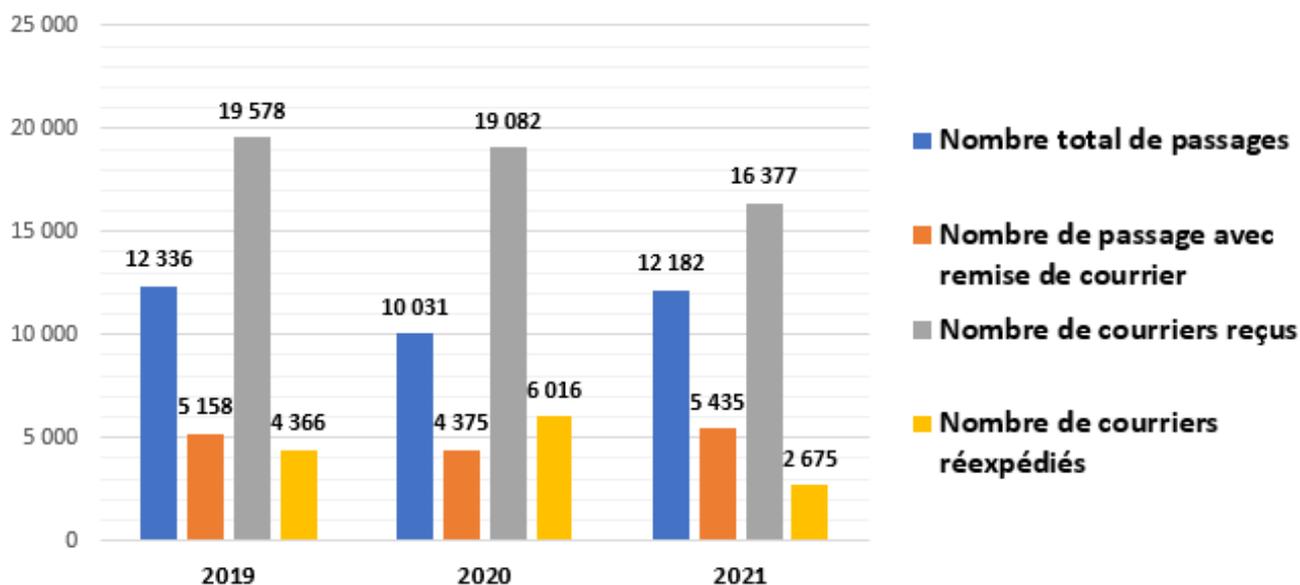
30 refus de la Commission.

- Attente du schéma départemental
-
- Activité quotidienne chronophage liée à la gestion des courriers en flux manuels.

PRECONISATION MAINTENUE :

- Besoin d'expertise de travail social pour l'accompagnement à l'accès au logement et faciliter la sortie définitive du dispositif.
- Etude d'aménagement d'un espace adapté et dédié à cette mission.
- Etudier les modalités d'intégration de la mission d'accompagnement social au logement avec un poste de CESF financé par le département.

Indicateurs de l'activité de domiciliation



2°- L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES SANS TITRE DE SÉJOUR : L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT

L'aide médicale d'état s'inscrit dans la cadre de la lutte contre les exclusions, dans le champs de l'accès aux droits à la santé pour tous. Cette protection de santé s'adresse aux ressortissants en situation irrégulière.

327 instructions de demandes d'AME en 2021

Des demandes en augmentation.

ANNEE	CCAS	BOIS L'ABBE	COEUILLY	CITES JARDINS	PLANT	TOTAL
2014	184	185	46	188	109	712
2015	179	139	73	158	103	652
2016	161	158	59	179	108	665
2017	151	129	45	161	108	594
2018	158	116		181	49	395
2019	254	131	0	142	0	527
2020	249	93	0	190	0	532
2021	214	153	0	0	0	367

La majorité des instructions d'AME fait suite à une demande de domiciliation.

Depuis 2011, le CCAS contribue à favoriser l'accès aux soins par l'accès aux droits à la santé et à ce titre, a passé convention avec la CPAM pour bénéficier d'une permanence tous les 15 jours d'une technicienne spécialisée dans le traitement de dossiers complexes ou pour réduire le non-recours (CMUC – AME – ACS)

Après avoir été interrompu pendant le confinement, ces permanences ont repis au 3^{ème} trimestre 2021 : 55 personnes ont ainsi été reçues jusque 31/12/2021.

La convention permet aussi la formation des agents.

PRECONISATION AME :

- Evaluer l'impact de la réforme de L'AME par la loi de finance pour 2021 sur l'activité du service.
- Principe de 1^{ere} demande d'AME à déposer par le demandeur auprès d'un organisme d'assurance maladie.
- Envisager le retour de la permanence CPAM au CCAS et dans ce cadre la possibilité de dépôt des 1^{eres} demandes d'AME.

PRECONISATION ACCES AUX SOINS :

- Poursuivre le partenariat avec la CPAM en se garantissant du maintien de la permanence sur cas complexes au sein du CCAS.

3° REPÉRAGE DES SITUATIONS PRÉOCCUPANTES RELATIVES À LA VULNÉRABILITÉ

Le CCAS coordonne cette action avec le Département qui en a la compétence de droits. Le CCAS coordonne :

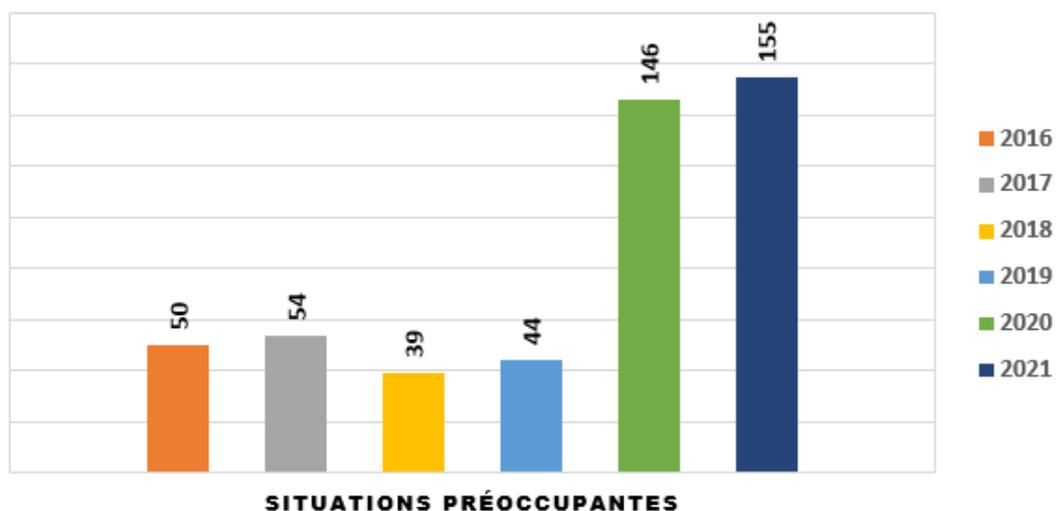
- Le repérage et le signalement de situations provenant du voisinage, de la famille, des professionnels de proximité (associatifs, municipaux...), orientées vers les acteurs compétents selon la problématique identifiée.

La permanence téléphonique renforcée pendant la crise sanitaire a permis le repérage de situations d'isolement, de précarité et de fragilité, aggravée par le confinement.

Les liens entre partenaires institutionnels se sont renforcés, le CCAS a pleinement joué son rôle dans la coordination, le développement du réseau, facilitant les interactions partenariales (services municipaux, associations, espace autonomie, EMPP.. EDS).

155 situations ont été traitées.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITUATIONS PRÉOCCUPANTES



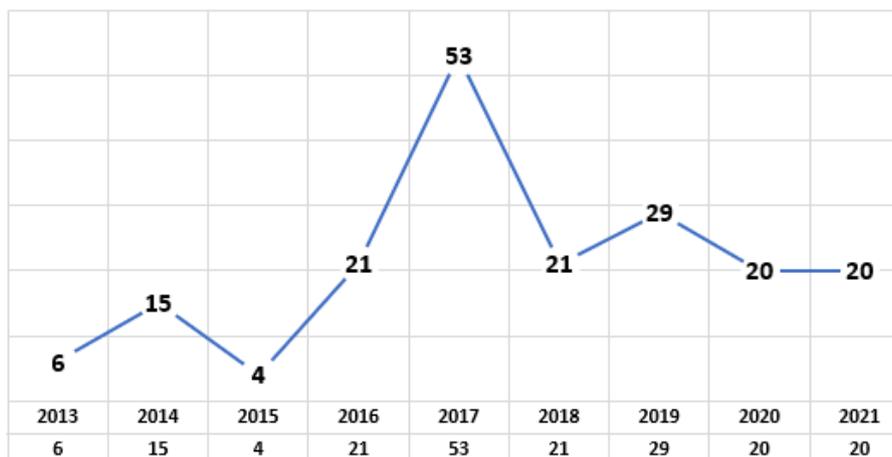
PRECONISATION :

- Clarifier le rôle des différentes instances et réseaux existants dans la prise en charge des situations de la vulnérabilité relevant du champ psychiatrique : le contrat local de santé mental doit créer une commission unique de cas complexes. Articuler ou substituer la Commission de vulnérabilité du CCAS avec la commission des cas complexes du CLSM.

3-1 Les soins psychiatriques à la demande du représentant de l'état (S.P.D.R.E.)

Une mesure SPDRE mobilise, dans l'urgence, le responsable du service et 1 agent afin de coordonner les interventions médicales (certificat), la police, les transports d'urgence, le secteur psychiatrique.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SOINS PSYCHIATRIQUES À LA DEMANDE DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT (SPDRE)



En 2021, le service a coordonné 20 nouvelles mesures de SPDRE (arrêtés) qui concernaient 7 personnes. Le soutien des services du SAMU et des forces de police a été plus présent que les années passées.

3.2 Le Plan Canicule/Plan Grand Froid

Ces plans sont des dispositifs de prévention et de lutte contre les conséquences sanitaires **liées aux conditions climatiques**. Chaque année ceux-ci peuvent être déclenchés par la Préfet dès lors que **le seuil climatique** est atteint.

La ville et notamment le CCAS en assure la mise en œuvre.

➤ **Le plan canicule**

Le CCAS tient un registre communal des personnes isolées vulnérables à contacter en cas d'alerte canicule (personne âgée, malades seules). Les moyens humains pour réaliser cette mission sont mis à disposition par la commune en demandant à des agents volontaires de la Mairie et du CCAS de participer activement à cette mesure.

En 2021, il n'y a pas eu de déclenchement du Plan Canicule.

En 2021 : Une file active de **98 mesures SPDRE** dont **20 notifications ARS.**

PRECONISATION SPDRE :

- **1 Rencontre annuelle avec les différents acteurs pour :**
- Améliorer la coordination de nos interventions respectives
- Renforcer la formation du personnel.

En 2021, **131 personnes âgées inscrites sur le registre municipal** Mais plus de **1000 campinois âgés suivis par les différents acteurs (Mondial assistance notamment) dans le cadre du maintien à domicile.**

PRECONISATION CANICULE :

- Diffusion de la fiche d'inscription sur le registre lors d'initiatives sénior ;
- Associer les centres médicaux et les cabinets médicaux, au recensement.
- **Diffuser aux associations de personnes âgées.**

➤ **Le plan grand froid**

Il est déclenché par le Préfet. Le dispositif de mise à l'abri est piloté par la CCAS avec le soutien de la Direction des Politiques Sportives pour la gestion logistique et technique du site, ainsi que les partenaires associatifs à savoir, les restos du cœur et VISA 94 spécialisé dans le suivi de SDF toxicomanes.

En 2021, il n'y pas eu de déclenchement du Plan Grand froid.

III – Faciliter l’inclusion des personnes en situation de handicap

La coordination des actions municipales en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire de la ville de Champigny sur Marne est rattachée à la direction de la Solidarité, en appui et avec la collaboration des autres directions municipales, afin d'impulser une dynamique transversale permettant la prise en considération de la question de l'accessibilité à tout et pour tous (quel que soit le handicap) tant aux services publics qu'aux activités organisées par la Ville.

Les axes prioritaires issus de cette synthèse sont de trois ordres :

1) Renforcer la transversalité :

- Identifier des référents handicap au sein des directions et service municipaux
- Sensibiliser et informer les cadres et les agents pour permettre à la ville d'avancer dans sa démarche d'accessibilité

2) Améliorer la communication pour valoriser ce qui est fait :

- Utiliser les supports d'information locaux pour communiquer sur les actions menées par la ville, et informer sur l'accès aux droits des personnes en situation de handicap

3) Poursuivre les actions de mise en accessibilité et d'accès aux droits par secteur d'activité de la ville et du CCAS.

Des rencontres régulières avec l'élue du secteur handicap permettent d'organiser des visites/rencontres avec les Etablissements spécialisés ainsi que de participer aux réunions thématiques organisées par les services pour que la question du handicap soit prise en compte.

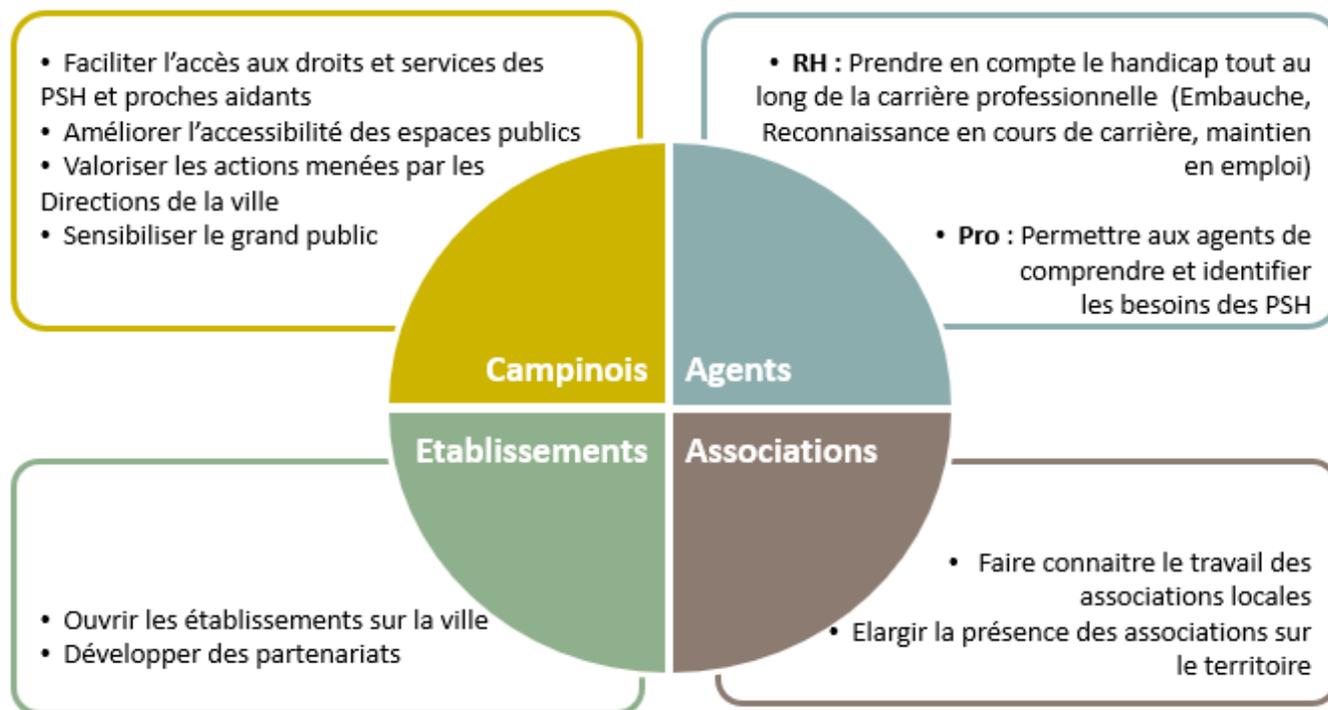
Les actions mises en place visent à mobiliser l'ensemble des acteurs dans l'objectif de développer une démarche de ville inclusive

La transversalité et la communication sont des éléments essentiels de l'action. La coordinatrice inclusion handicap se positionne comme personne ressource afin de soutenir les directions de la ville dans la confirmation et l'évolution de leur pratique vers un accès de tous les services à tous les publics.

Le recrutement sur ce poste dorénavant à temps complet a eu lieu en juin 2021.

1- Les enjeux par public

Handicap : Les Enjeux par Public



2- Impulser une dynamique transversale

2.1 Les Directions de la ville

Un travail de rencontre est initié afin de faire connaître la mission aux directions et amorcer un travail partenarial. Ces relations ont permises, entre autre :

- De former les « gentils plagistes » à l'accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'évènement CHAMPIGNY PLAGE 2021
- D'étendre les partenariats au CAP EMPLOI 94 dans le cadre des « ateliers de l'emploi 2021 » et de renseigner un public concerné.
- D'organiser pour la première fois le « Duoday » au sein de la collectivité.
- De faire perdurer la journée Internationale pour les personnes en situation de handicap.

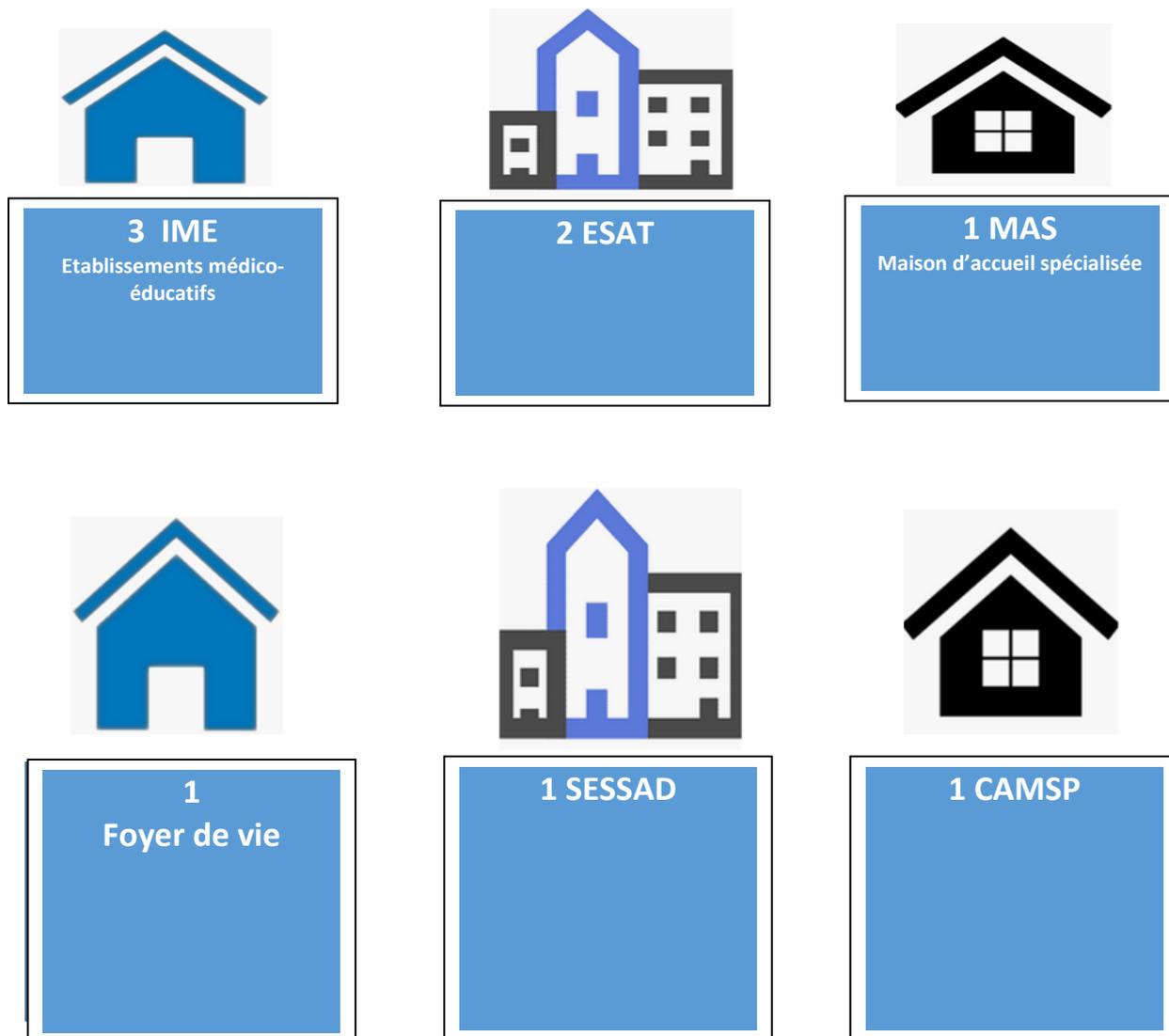
Ces rencontres ont également permis d'identifier des forces et points de réflexion à mener.

PRECONISATION :

- Etendre le nombre d'acteurs publics et privés pour le DUODAY
- Poursuivre l'identification de référent au sein des directions pour valoriser les actions réalisées par la Ville.

2.2 Les établissements

Un certain nombre d'établissements ou services médico-sociaux sont présents sur le territoire :



IME : Institut Médico Educatif

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

2.3 Les associations

2.4.1 L'AFASER

L'AFASER a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées mentales psychiques, autistes et polyhandicapées et de favoriser une prise en charge de qualité et une insertion optimum dans la vie sociale et professionnelle par l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche.



L'association regroupe des parents, des amis et des professionnels et gère 4 établissements pour enfants et 12 établissements pour adultes.

2.4.2 L'ELAN DE LA MARNE

L'élan de la Marne est un club sportif affilié à la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) qui propose des activités de tir à l'arc, basket ball et Golf pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique.



2.4. Les réseaux de référents handicap

La coordinatrice inclusion handicap a rejoint le réseau « Handi-villes » qui réunit les référents handicap de 31 communes d'île-de-France. Les réunions entre pairs permettent une mise à jour régulière des connaissances et des échanges de pratiques. Les contacts au sein du réseau facilitent la prise de décision.

3- Faciliter l'accès aux droits des campinois

3.1 La MDPH

A sa prise de poste La coordinatrice handicap s'est rapprochée de la MDPH* (*Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) afin de créer un lien avec le département pour faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

L'ambition est d'établir une convention de partenariat avec la MDPH du Val de Marne afin d'outiller les agents de l'aide légale de compétences et moyens nécessaires à l'information et l'accompagnement des campinois dans leurs démarches.

Quelques chiffres :

PRESTATION	Nb de demandes en 2021
Cartes mobilité inclusion	2619
RQTH*	2909
Allocation Enfant Handicapé	739
Allocation Adulte Handicapé	1783

*RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

PRECONISATION :

- Établir une convention de partenariat avec la MDPH du Val de Marne

3.2. Les ateliers de l'emploi



A l'occasion de la première édition des ateliers de l'emploi, une plaquette d'information dédiée aux personnes en situation de handicap a été créée, éditée et mise à disposition du public dans différents lieux des ateliers de l'emploi.

Le CAP EMPLOI 94 a participé au forum du 27 septembre relatif aux entreprises inclusives et a pu renseigner des personnes concernées par le handicap.

PRECONISATION :

- Améliorer la communication pour mieux cibler le public,
- Renforcer la coopération avec Cap'emploi.

4- Agir pour améliorer l'accessibilité aux services et structures de la ville

4.1 CHAMPIGNY PLAGE 2021 :

Formation des « gentils plagistes » à l'accueil des personnes en situation de handicap

Les 20 « gentils plagistes » - jeunes saisonniers chargés d'accueillir, orienter et renseigner le public à l'occasion de l'évènement annuel « Champigny plage » - ont bénéficié d'une sensibilisation interactive à l'accueil des personnes en situation de handicap. **A l'issue de se temps d'échanges, la coordinatrice handicap leur a remis à chacun un guide pratique d'accueil créé pour l'occasion.**



PRECONISATION :

- Etendre l'usage de ce guide pratique à d'autres services municipaux accueillant du public en situation de handicap.

4.2. La Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de Handicap (CCA)

La coordinatrice inclusion handicap installe et suit les travaux de la Commission Communale pour l'accessibilité des Personnes en situation de handicap. Madame Aurore THIROUX, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge du Handicap préside la commission.

4.2.1 Les Membres de la CCA

Obligatoire dans les communes de plus de 5000 habitants, la « CCA » est composée de 21 membres répartis de la manière suivante :

- 7 élus représentants de la municipalité,
- 4 représentants d'associations et établissements de personnes en situation de handicap,
- 3 représentants d'associations de personnes âgées,
- 3 bailleurs sociaux,
- 1 acteur économique,
- 3 campinois concernés par le handicap.

4.2.2 Les Missions de la CCA

La commission joue un rôle consultatif et peut faire des préconisations. Elle vise à favoriser les échanges entre les différents acteurs sur les objectifs communaux et les projets intéressants l'accessibilité. Ses missions principales sont les suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. (Agendas d'Accessibilité programmée – Ad'AP) ;
- détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêts prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du Code des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logement accessible aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des Etablissements Recevant du Public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Elle peut élargir son rôle de réflexion à l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle, ainsi qu'à tous les aspects favorisant la participation des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne.

5- Des évènements pour sensibiliser le grand public

5.1. Le Duoday

Pour la première fois, la commune de Champigny-sur-Marne a participé au « Duoday ».

PRECONISATION :

- Création des ateliers participatifs thématiques avec des habitants

Le Duoday est une journée nationale qui permet aux entreprises privées et publiques d'accueillir, le temps d'une journée, des personnes en situation de handicap pour leur permettre de confirmer un projet professionnel ou simplement découvrir un métier.

Cette journée était placée sous le signe de la rencontre et de l'échange.

8 agents de la ville ont ainsi formé un duo le 18 novembre 2021 avec une personne en situation de handicap et 4 d'entre eux ont pu découvrir le travail de leur binôme à l'ESAT AFASER « Le Manoir » à l'occasion d'1/2 journée organisée par l'ESAT intitulée « Vis ma vie en ESAT »

Cet évènement a permis à la collectivité de créer un partenariat privilégié avec Pôle Emploi, Cap emploi 94, les 2 ESAT campinois ainsi que l'ESAT Polangis situé à Joinville le Pont.

Des acteurs économiques de la ville ont également participé à cette initiative : La fenêtrière, Id intérim, Pôle emploi, Catufé, air liquide, Colas Rail, Lidl et Solvarea soit plus de 20 duos formés.



5.2. Journée Internationale pour les Personnes Handicapées (JIPH)

Le 3 décembre la municipalité a programmé la projection du film « La part du risque » réalisé par Yves Aubrée dans le cadre de la Journée internationale pour les Personnes handicapées.

La projection a été suivie par un échange interactif avec le réalisateur Yves Aubrée ; Gérard ZRIBI – auteur de nombreux ouvrages sur les handicaps et ancien président de l'AFASER ; Christine PIEUCHOT – Psychologue et ancienne directrice d'établissements médico-sociaux. Des interventions spontanées de familles concernées et équipes d'établissements ont enrichies les échanges.

PRECONISATION :

- Réaliser cet évènement au cours du mois de décembre afin d'attirer un public plus élargi.



Synopsis :

« La part du risque » évoque le quotidien de Maud, Alex, Morane et Louis, ainsi que celui des personnes qui les accompagnent : familles, soignants, professionnels médico-sociaux... Cela afin de faire découvrir au plus grand nombre les singularités d'un monde peu connu : celui des handicaps rares associés dans de nombreux cas à des épilepsies sévères pharmaco-résistantes. Ce film met en valeur les multiples facettes de ces métiers qui permettent à ces jeunes ou moins jeunes et leur famille de découvrir les conditions d'une vie possible et épanouie. Les chroniques de vie de ces quatre jeunes personnes constituent donc

le fil rouge d'un document qui dévoile la complexité des situations rencontrées, mais aussi l'existence de réponses possibles et adaptées.

6- Communiquer pour valoriser les actions menées

Les évènements et actions mis en place ont fait l'objet de communications dans les différents médias de la ville (Journal « Champigny notre ville » ; Journal interne « JAM » ; réseaux sociaux.) mais aussi dans l'organisation de la municipalité (Bureau municipal)

PRECONISATION :

- Une identité visuelle et un plan de communication permettrait à la municipalité de valoriser ses actions en matière d'inclusion dans tous les services. Un travail préparatoire en cours.

***IV – Agir pour le maintien de
l'autonomie et accompagner la
dépendance des personnes
âgées et handicapées***

Deux services :

SMAD

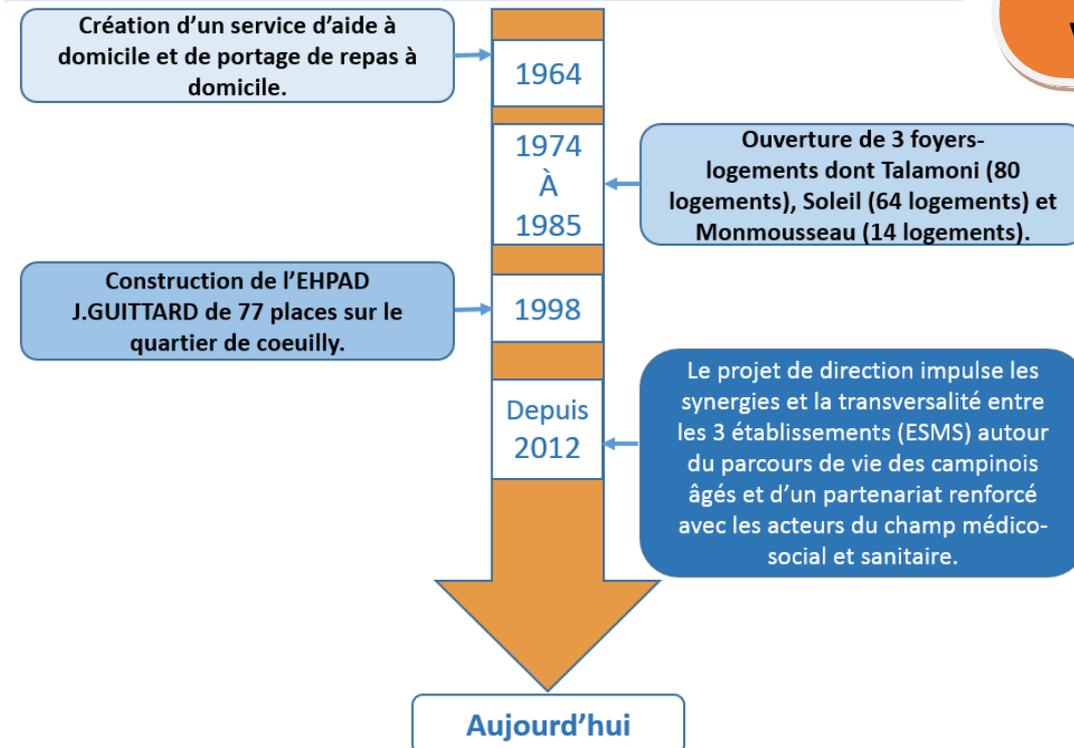
EHPAD

Historique de l'évolution organisationnelle des services et structures à la personnes âgées gérés par le CCAS :

L'évolution des besoins de la population âgée qui vit de plus en plus longtemps à domicile, soulève des enjeux du maintien de l'autonomie, de l'accompagnement de la dépendance et plus globalement de l'inclusion des séniors dans la société (rôle, besoins et droits).

Le CCAS a depuis longtemps une mission de gestion de services, structures, et initiatives pour les personnes âgées, quelle que soit leur situation sociale et prenant en compte tous les stades du vieillissement.

Historique de création des 3 établissements médico-sociaux municipaux (ESMS) :



Des réorganisations en ont découlé, en particulier pour les 2 structures du domicile (aide à domicile et Résidences autonomies)

2013 : Fusion en 1 service « Maintien de l'Autonomie A Domicile » (SMAD) du Pôle Aide & Accompagnement à Domicile (PAAD) et du Pôle des foyers-Résidences autonomies (PRA)

2015 : Renforcement des encadrements en lien avec la démarche qualité pour améliorer la prise en charge globale des usagers
Le PAAD a repris la gestion de la téléassistance afin d'offrir un « bouquet » de prestations (interventions, repas et assistance) et amorce l'adaptation de ses prestations : temps des vacances, accompagnement au repas sur créneau du midi, télégestion...

2016 : Transformation des Foyers logements en Résidences Autonomie, revalorisées en tant que modèle d'habitat intermédiaire par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.
Obligation d'un socle commun de 5 prestations d'ici 2021 (pouvant être sous forme déléguée) : restauration, blanchisserie, sécurité, animation, inclusion numérique.

2017 : Reconnaissance des missions des agents d'entretien et de restauration, dont les postes sont renommés « agent de convivialité », dédiés à 3 missions principales : entretien, restauration et lien social lutte contre l'isolement (participation à certaines animations, visites, appels téléphoniques...). Cette requalification s'accompagne d'une évaluation de la charge de travail et de sa planification.

1° - LE SERVICE DE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE A DOMICILE

Deux finalités :

- Favoriser les conditions de l'autonomie des personnes âgées, et/ou en situation de handicap à leur domicile, ouvert sur leur environnement et sur leur ville.
- Les accompagner dans un parcours de vie selon l'évolution de leur autonomie et dans les valeurs de citoyenneté, de santé individuelle, sociale et économique.

Les objectifs stratégiques des deux pôles du SMAD sont :

- Poursuivre la démarche qualité de la Loi 2002-2, avec l'obligation des évaluations interne et externe qui garantit les droits des personnes âgées.
- Prendre en compte les axes de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015, qui revalorise l'offre intermédiaire des Foyers logement, crée des dispositifs de répit pour les aidants...
- Accompagner les usagers dans leur autonomie sociale : informer, orienter afin de favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services, aux aides sociales...pour faire face aux problématiques de précarité, de santé...
- Garantir l'adaptabilité de l'offre de service public de nos interventions à domicile pour mieux répondre aux besoins.
- Développer l'animation sociale et solidaire dans le domaine de la prévention en gérontologie, visant à favoriser la capacité d'agir des seniors et lutter contre l'isolement.
- Poursuivre l'adaptation du logement, l'aménagement du cadre de vie quotidienne du domicile.
- Renforcer la coordination gérontologique et la construction du parcours de vie et le soutien aux aidants en lien avec l'Espace autonomie, les SSIAD, EHPADS, les équipes médico-sociales du Conseil Départemental (APA & aide sociale), la CNAV, la structure évaluatrice missionnée par la CNAV (UMEG), et caisses de retraite, la filière gériatrique, le secteur sanitaire en général...

1) - Le pôle aide et accompagnement à domicile (PAAD) :

Le PAAD propose un panel global de prestations d'aide à domicile :

- Intervention,
- Téléassistance,
- Portage de repas - en mode prestataire auprès des usagers.

Sa modernisation passe par une offre plus adaptée aux besoins, conformément à notre autorisation administrative et selon le principe de continuité de service à la personne.

Depuis 2018, l'effort d'adaptation de la prestation porte sur la diversification des interventions entre activités d'aide-ménagère stricte et des activités plus d'aide à domicile autour de 4 temps forts :

- aide à la toilette du matin,
- aide à la préparation du repas du midi,
- lien social en cours de matinée/après-midi,
- préparation au coucher.

1.1 - L'intervention à domicile

Le PAAD intervient auprès des campinois âgés de plus de 60 ans, autonomes, en perte d'autonomie ou dépendants ainsi qu'auprès des campinois en situation de handicap.

Le PAAD est ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (sauf fermeture exceptionnelle tous les jeudis après-midi et le vendredi à 17h). Il dispose d'une astreinte pour les urgences.

Les tâches quotidiennes que peuvent réaliser les aides à domicile sont :

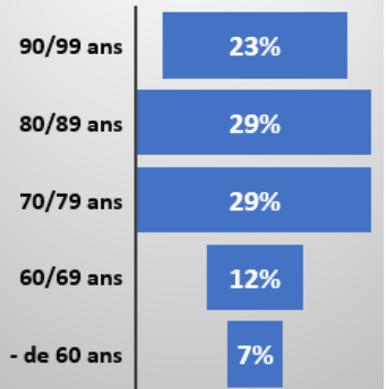
- ✓ L'aide à la toilette (tête, dos, pieds) et à l'habillage ou déshabillage ;
- ✓ Entretien courant du logement ;
- ✓ Courses à proximité ;
- ✓ Confection et aide aux repas ;
- ✓ Sorties accompagnées ;
- ✓ Le lien social ;
- ✓ L'aide aux démarches administratives.

Le PAAD propose des vacances d'une ou de deux heure(s).

183 bénéficiaires en 2021.

**74 % de femmes
26 % d'hommes**

Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires

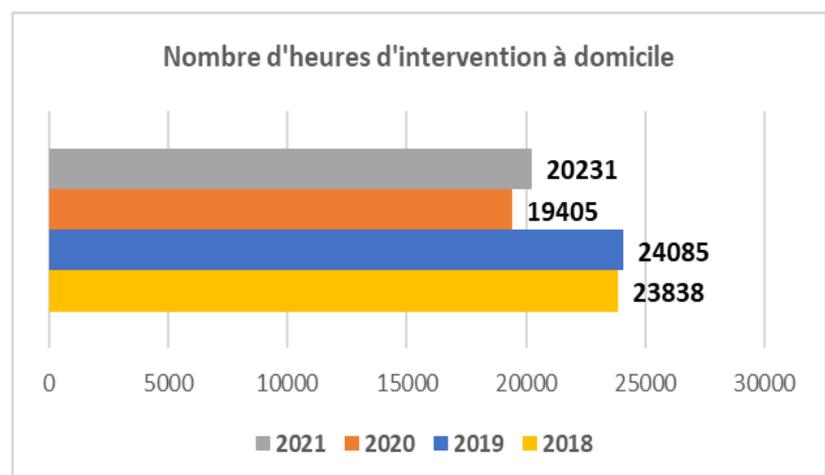


3/4 des usagers sont des personnes dépendantes (relevant des GIR 1, 2, 3 et 4)

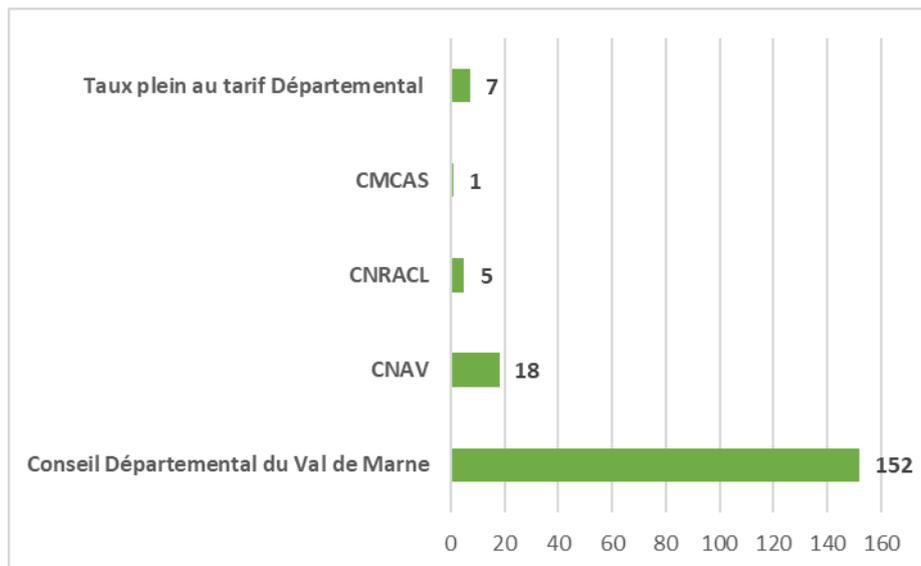
20 231 heures de vacances sur l'année 2021

Une légère augmentation malgré la poursuite de la crise sanitaire.

Evolution en nombre d'heures de l'activité :



Répartition de nos usagers par type de prise en charge :



PRECONISATION :

- Evaluer la part des nouvelles missions dans l'activité (accompagnement au repas, préparation du coucher, lien social),
- Etudier l'opportunité de convention de continuité avec d'autres acteurs (associatifs) pour couvrir l'ensemble de la prise en charge de l'utilisateur dépendant le soir et week-end.

En 2021, 504 bénéficiaires de la Téléassistance (517 en 2020)

1.2 - La téléassistance

La passation de l'activité de la téléassistance entre le service de l'Aide facultative et le PAAD a permis d'inscrire le PAAD dans un accompagnement global de la personne âgée mais également d'être sur un volet de prévention de l'isolement et du maintien de l'autonomie à domicile.

1.3 – Le service de portage de repas à domicile

Le service de portage de repas proposé par le CCAS est confectionné et livré en liaison froide par le SIRESCO (Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective).

• **Le portage de repas à domicile**

Les repas sont livrés du lundi au vendredi, pour une livraison maximale de 6 repas (double livraison le vendredi), comportant le repas du midi (une entrée, un plat, un dessert, du pain) et une collation pour le dîner (entrée, plat léger et dessert).

Des menus sont élaborés par la diététicienne du SIRESCO, Des repas à ce jour ne prennent pas en compte les régimes spécifiques tels que régime sans sel, sans sucre, mixés....

Les tarifs au quotient sont compris entre 5,00€ et 12,85€ par jour selon les ressources.

En 2021, 88 bénéficiaires

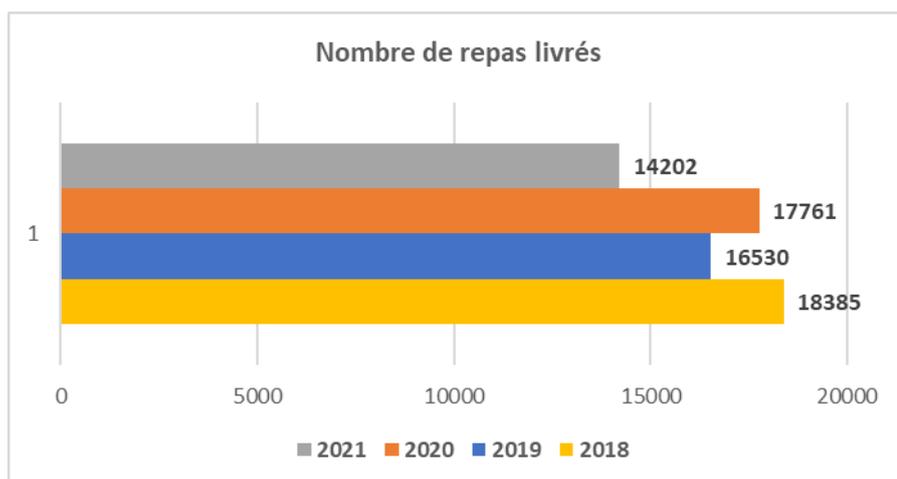
60% femmes, 40% hommes

En 2020 et suite au confinement, le nombre de repas livrés était de 17 761. En 2021 nous constatons une baisse de 3559 repas, soit au total 14 202 repas livrés en 2021.



35% des bénéficiaires dans la catégorie la plus élevée du tarif (12.05€ & 12.85€). Nous constatons également une augmentation du tarif le plus bas de 5€ soit 17%

Evolution en nombre et de bénéficiaire de repas livrés à domicile



1.4 - Des objectifs de démarche qualité :

Conformément à la Loi 2002-2, l'évaluation externe souligne les points forts du PAAD : prise en charge globale et **écoute des besoins des usagers, grâce à :**

Un travail par les 3 responsables de secteur de communication et d'échange d'informations au quotidien (dans le cadre du secret partagé) avec les différents professionnels, famille intervenant dans la prise en charge de l'utilisateur.

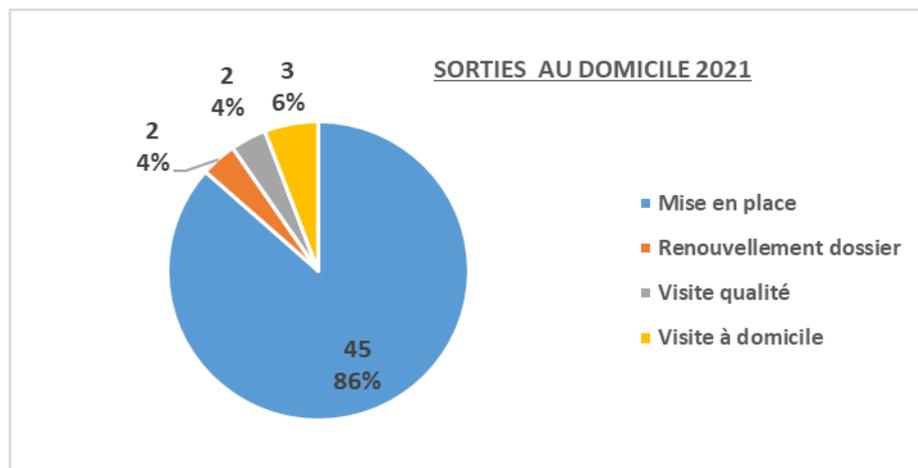
PRECONISATION :

- Continuer à s'adapter aux besoins même si très bonne évaluation, de nos bénéficiaires, sur le portage repas du questionnaire qualité réalisé sur l'année 2020.
- **Réaliser une étude de marché comparative qualité offre/tarifation**
- Développer le travail d'analyse des besoins, de connaissance des usagers, de contrôle qualité.
- Adaptation des repas aux besoins spécifiques des personnes âgées (régime sans sel, sans sucre, mouliné ...).
- Améliorer la qualité des repas.
- Développer la communication autour de cette offre.

La démarche qualité en continue s'appuie sur le développement des visites, la création de documents contractuels obligatoires et des cycles d'évaluation interne et externe, dont :

- Des visites de mise en place pour établir le plan d'aide,
- Des visites qualité pour connaître la satisfaction et ajuster la prestation,
- Les visites de signalement en présence d'un partenaire ou avec un membre de la famille de l'utilisateur.

Données sur les visites réalisées :

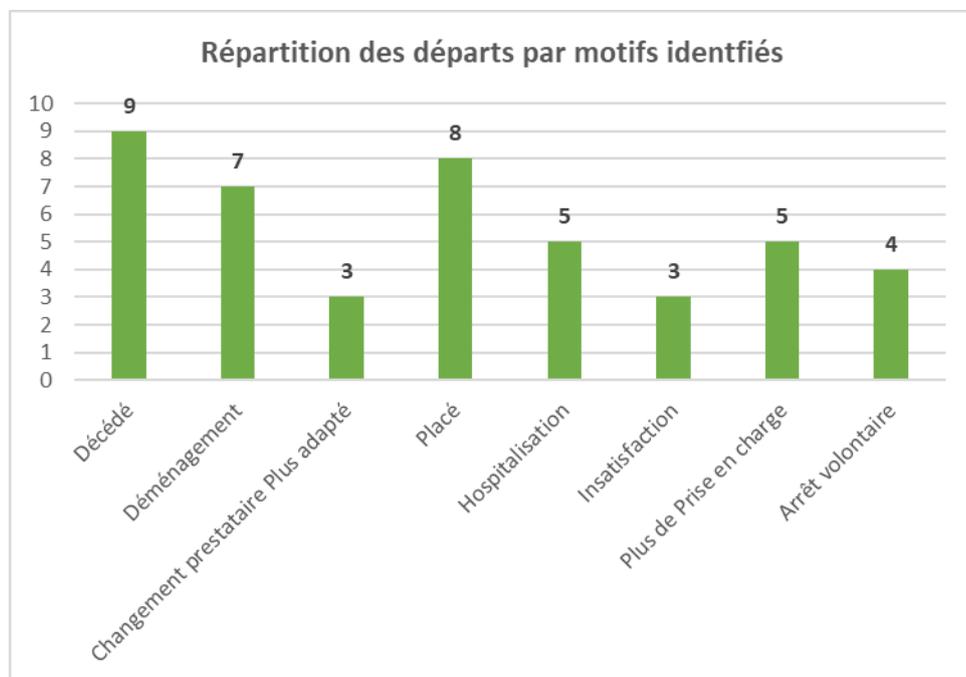


En 2021, 45 visites de mises en place ont été réalisées.

44 départs dont 3 pour insatisfaction du service : 7%

Seulement 2 visites de qualité :

Les raisons des départs des bénéficiaires sont multiples (44) :



PRECONISATION :

OBJECTIF QUALITE

- **1 visite qualité / 300 usagers/an** implique 2 à 3 visites/semaine pour chacun des 2 responsables de secteur.
- **Professionnalisation** par la formation continue autour des activités de lien social : mettre en place le volet formation à l'animation du Greta.
- **Recruter 1 apprenti.**
- **Créer les groupes d'analyse de pratique** pour les aides à domicile.

2) - Le pôle Résidences-autonomie (PRA)

2.1 - Présentation générale des résidences autonomie

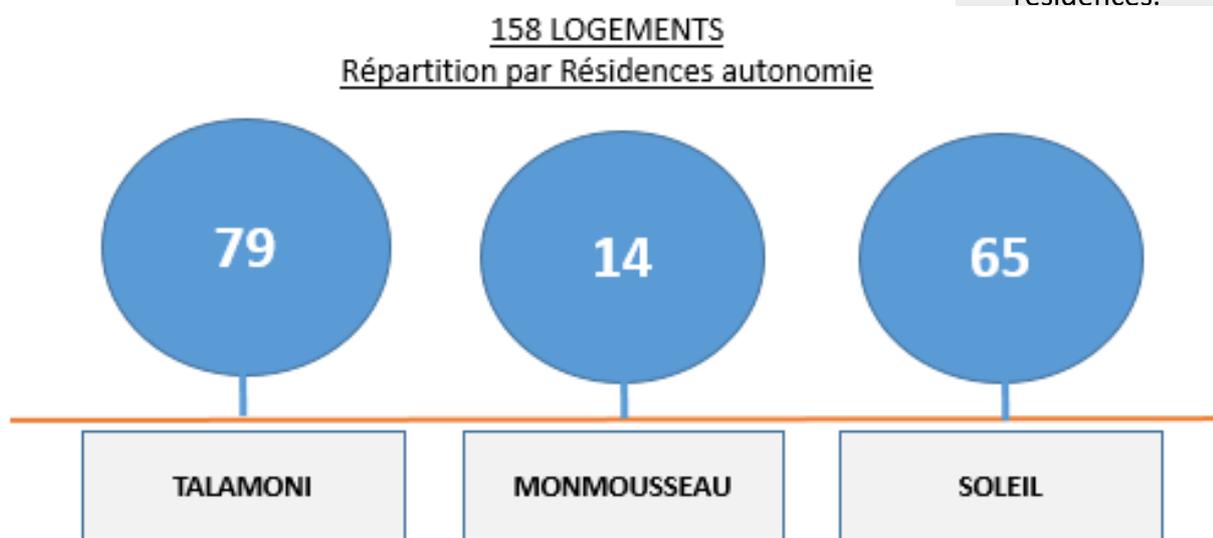
La Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), a revalorisé cette offre de domicile intermédiaire pour :

- faciliter le parcours de vie entre le domicile et l'EHPAD, avec des prestations obligatoires et des temps en collectivité ouverts sur l'extérieur ;
- Mieux connaître les besoins de la personne dans son parcours de vie, en déployant le Projet d'accompagnement personnalisé ;
- Rompre l'isolement ;
- Développer la culture de prévention et d'autonomie,

Au 1^{er} janvier 2021, la loi ASV impose un socle de prestations minimales obligatoires à mettre en place dans les résidences autonomie, soit en gestion directe, soit selon des modalités déléguées :

- ✓ Prestation d'administration générale (état des lieux entrant et sortant) ;
- ✓ Mise à disposition d'un logement et de locaux collectifs ;
- ✓ Offre d'actions collectives et individuelles de prévention de perte d'autonomie ;
- ✓ Accès à un service de restauration par tous moyens ;
- ✓ Accès à un service de blanchisserie par tous moyens ;
- ✓ Accès aux moyens de communication, y compris internet, dans tout ou partie de l'établissement ;
- ✓ Accès à un dispositif de sécurité 24h/24h apportant aux résidents une assistance par tous les moyens permettant de se signaler ;
- ✓ Prestations d'animation de la vie sociale (internes & externes).

2.2 - Le taux d'occupation et les mouvements au sein des logements en résidence autonomie.



1 service administratif

pluridisciplinaire assure l'accueil et l'accompagnement des résidents

Des salles d'activités dans les 3 Résidences.

1 restauration collective avec possibilités de portage à domicile midi et soir en liaison froide.

Service de blanchisseries sur site.

Une astreinte 24h/24h et 7j sur 7j.

1 projet d'animation triennal validé en Conseil de vie sociale.

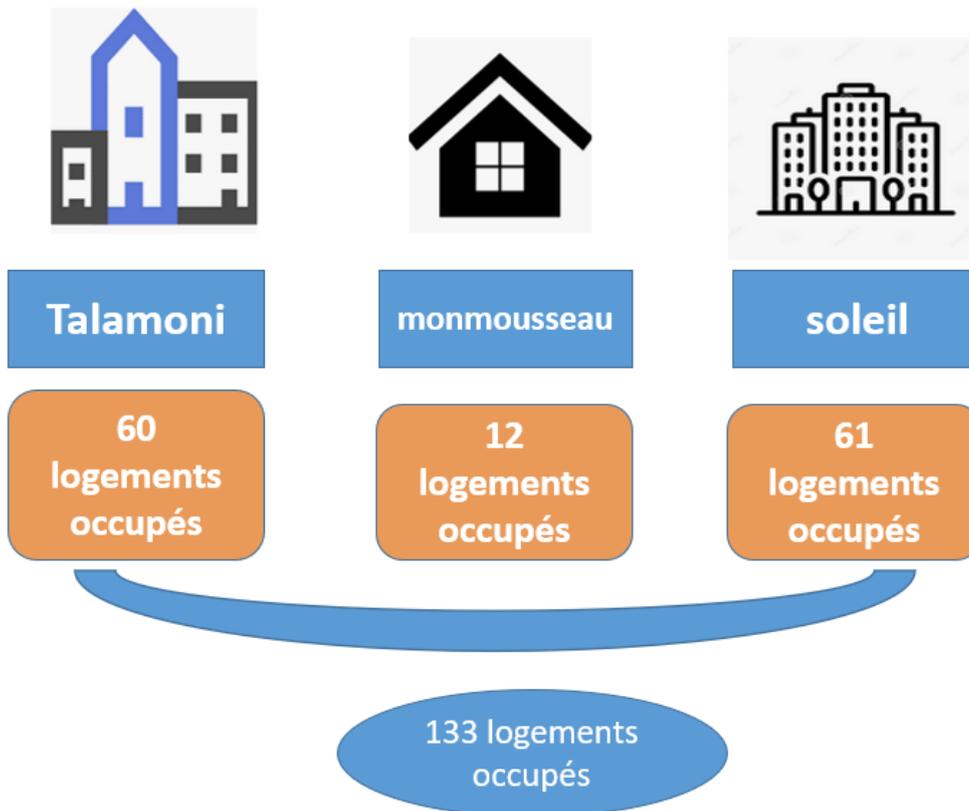
PRECONISATION :

- **Mettre en œuvre la 8^{ème} prestation minimum obligatoire :** accès wifi dans les lieux collectifs des 3 résidences.

Les résidences autonomie se situent dans trois quartiers différents :

- **La résidence Soleil** sur le quartier du Plateau dont les appartements sont intégrés dans un ensemble d'immeubles d'habitat social.
 - **La résidence Monmousseau** sur le quartier de Coeuilly, donnant sur la place du marché.
 - **La Résidence Talamoni** à proximité du Centre-Ville, au milieu d'un parc privatif arboré.
- Les locaux sont la propriété d'IDF Habitat et le C.C.A.S. en est le gestionnaire.

Occupation des logements en Résidence autonomie



133 appartements loués au 31/12/2021 sur **158**, soit **84,17 %** de taux d'occupation

13 départs dont 4 décès, 7 intégrations en EHPAD (dont Joseph Guittard) et 2 retours au sein de leur famille.

PRECONISATION :

- Réfléchir à la pertinence ou non dans le projet de service de maintenir la gestion des F2 au sein des résidences autonomie et notamment sur Soleil.
- Travailler en lien avec le service logement pour qu'il y ait des orientations vers les résidences de couples correspondant aux critères.
- Réfléchir à la proposition d'IDF Habitat de rapprocher les logements du siège situé au, 19 mail de la demi-lune en échangeant des F2 contre des F1.
- Rencontres régulières avec le Trésor Public sur les situations d'impayés.
- Mise en place d'une Commission de Prévention des Impayés de Loyers en lien avec l'EDS.
- Mise en place de réunions de coordination avec l'EHPAD pour anticiper les besoins de placement de résident, en évitant les situations d'urgence de perte d'autonomie.

Plusieurs appartements de type F2 ont du mal à être loués car dédiés aux couples. Les F2 sont occupés pour moitié par des personnes seules, qui à l'époque avaient pu avoir ce logement en raison d'une retraite le permettant.

2.3 Profil de nos résidents

• Autonomie

Le critère d'entrée dans les Résidences est le niveau d'autonomie AGGIR 6 et 5.

Les résidences autonomie peuvent avoir des résidents en perte d'autonomie jusqu'à 15 % du nombre total de résidents. Le niveau d'autonomie est déclaratif et réalisé par le médecin traitant.

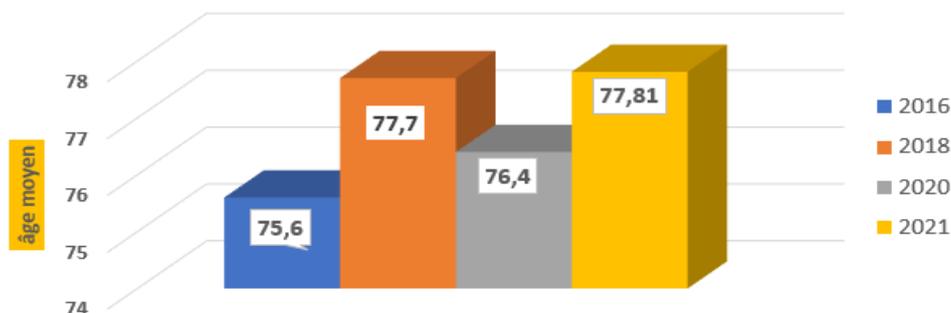
Ce niveau d'autonomie est redemandé au cours des années de séjours des résidents afin de faire connaître l'évolution de leur situation.

Définition du GIR : le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aire de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.



• Age et sexe

Evolution de la moyenne d'age entre 2016 et 2021



NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES EN 2021



En 2021, 146 Résidents

Une majorité de femmes en 2021 :

- **56 hommes, soit 38 %,**
- **90 femmes, soit 62 %.**
- La moyenne d'âge sur les résidences est en hausse :
 - 76,4 ans soleil
 - 78,5 ans Monmousseau
 - 78,53 ans Talamoni

Soit une moyenne qui tend à augmenter de 77,81 ans pour l'ensemble des résidents.

2.4 - Les résidences autonomie : une équipe pluridisciplinaire pour un accompagnement de qualité

L'année 2021 a également été impactée par l'épidémie de COVID 19 en moindre mesure que l'année 2020, ce qui n'a pas permis de réaliser toutes les activités habituelles. L'équipe des résidences a su proposer un accompagnement individuel et collectif tout au long de l'année pour maintenir le lien social et des animations adaptées.

L'enveloppe du Forfait autonomie était pour 2021 de 67 241,20 € et 8 activités citées y ont été inscrites à hauteur de 61 232 €.

12 actions ont été menées en 2021 et financées pour partie par le forfait autonomie alloué par le Département.

2.4.1 Les actions – animations

170 résidents en ont bénéficié. (156 personnes seules et 7 couples).

Un bilan très positif au regard des réponses apportées au questionnaire de satisfaction soumis aux Résidents (comme aux seniors campinois bénéficiaires de ces initiatives).

• **Vœux de la Municipalité**

Distribution de bons d'achat et ballotins de chocolats au plus de 75 ans

A l'occasion de la nouvelle année 2021, et des vœux de Monsieur le Maire, un envoi postal a été réalisé auprès de tous les résidents pour qu'ils puissent bénéficier de bons cadeaux et de ballotins chocolat a été réalisé entre le 11 et 13 janvier 2021.

Pour celles et ceux qui ne pouvaient se déplacer pour récupérer leurs ballotins de chocolats, un service de livraison à domicile a été mis en place.

• **Remplacement des banquets**

Distribution de colis gourmands

En raison du contexte sanitaire, les banquets traditionnellement organisés par le CCAS et auxquels participaient les résidents, ont été remplacés par une distribution de colis gourmand au début du printemps 2021.

Ces colis ont été confectionnés avec soins par l'ESAT de Champigny sur Marne qui a également assuré les livraisons à domicile lorsque cela était nécessaire.

Ces deux actions menées dans le cadre des initiatives solidaires sur CCAS ont permis de garantir la sécurité des Résidents en respectant l'obligation de ne pas organiser de rassemblement de population et cela d'autant plus qu'il s'agit d'un public particulièrement vulnérable au virus du Covid 19.

Semaine bleue : thème « Bien dans son temps »

Aquagym

Séance d'aquagym organisée à la piscine DELAUNE avec la participation d'un animateur sportif qui a amené les participants à réaliser des gestes doux et non traumatisants. L'objectif étant de faire garder la forme par l'endurance, entretenir la force musculaire, prévenir et soulager divers maux tout en se préservant de risque de blessures.

Cette activité idéale pour les séniors a beaucoup plu et a permis de maintenir le lien social.

15 participants, dont 6 non-résidents et une majorité de femmes.

Les personnes présentes devaient être munies d'un pass sanitaire au regard du contexte encore présent de pandémie.

18 personnes ont participé à ce projet dont 13 résidents.

Une activité intergénérationnelle qui a créé un lien et une émulation entre les séniors et les enfants de l'association IRO-O de la cité Jardin.

• Semaine bleue : thème « Bien vivre ensemble »

Construction d'un abri pour chat

En participation avec le service jeunesse du Plateau, réalisation d'un abri en palette et bois de récupération, afin d'accueillir le chat ayant élu domicile à la résidence Talamoni et de fait adopté par beaucoup de résidents. Cet atelier se déroulait au sein de l'association IRO-O bricothèque et rassemblait également nombre d'enfants.

Un temps convivial partagé avec les enfants de l'association a été organisé en présence de Mmes Mussotte-Guedj et Morgado pour l'inauguration de cet abri. Les résidents ayant participé à sa construction ont pu se féliciter de ce travail collectif.

• Semaine bleue : thème « Bien dans son temps »

Réalité virtuelle

Prestation spécialement adaptée au public sénior permettant de les faire voyager virtuellement tout en restant assis. Les voyages pouvaient les emmener à Paris en bateau mouche, voir les calanques, visiter le mont Saint-Michel ou l'Ouest américain et même faire un vol en parapente.

Expérience la plus appréciée par des résidents exprimant l'envie de nouvelles sessions.

38 participants (23 résidents et 15 extérieurs).

Une expérience innovante à renouveler.

• Semaine bleue : thème « Bien dans ses baskets »

Tournoi de pétanque

Organisé sur le boulodrome de la Résidence Talamoni sur une matinée, les participants ont pu se motiver et s'amuser autour d'un sport fédérateur, et accessible à tous. Les gagnants se sont vu remettre de lots.

Des navettes ont été mises en place pour permettre la participation de résidents de Monmousseau et Soleil.

Cette activité permet aux usagers de pratiquer une activité conviviale et sportive en extérieur et de recréer des liens.

23 participants dont 4 non-résidents.

La pétanque plait toujours beaucoup aux séniors, une activité incontournable.

**11 participants,
dont 8 résidents.**

Cette activité physique douce et propice aux échanges est plébiscitée par les séniors.

- **Semaine bleue : thème « Bien dans sa ville »**
Balade animée et/ou guidée

Avec la coordinatrice animation des Résidences, deux sorties sont organisées, l'une au parc du Tremblay, l'autre au Musée de la Résistance Nationale.

Ces balades sont très appréciées par les usagers, d'autant plus qu'elles ont eu lieu à la suite d'un confinement.

- **Semaine bleue : thème « Bien dans son âge »**
YOGA

Une séance d'initiation au Yoga d'une durée d'une heure et adaptée aux séniors a été mise en place afin d'améliorer et entretenir la souplesse et préserver ainsi la mobilité pour les gestes de la vie quotidienne. Les postures effectuées visaient à un bien être pour le corps et l'esprit avec régulation de la respiration pour un vrai bénéfice quant à la réduction du stress et de l'anxiété.

Au-delà des bénéfices pour le corps, cette activité a amené les participants à gagner en concentration.

**16 participants
dont 6 non-
résidents.**

Activité appréciée à réitérer.

**33 participants
(24 résidents et 9
non-résidents).**

Organisé dans le cadre de Festi'Val, ce spectacle de 2h30 a été fortement apprécié.

- **Semaine bleue : clôture**
Fado Clandestino

Pour le dernier jour de la semaine bleue, les séniors ont été invité à un concert de Fado au théâtre Gérard Philipe.

Cette activité a été l'occasion de renouer avec les sorties culturelles malgré le contexte de pandémie et le risque d'isolement qu'il engendre.

- **Action intergénérationnelle**
Témoignage pour l'écriture d'une pièce de théâtre

L'idée a été de proposer à nos aînés résidents de l'Ehpad Joseph Guitard et des résidences autonomie, de s'exprimer sur deux points : leurs souvenirs de jeunesse et leur regard sur la jeunesse aujourd'hui.

L'ensemble de ces témoignages ont été recueillis par un professionnel, qui rédigerait sur la base de ces données une pièce de théâtre.

La préparation s'est appuyée sur les équipes d'animation des 2 établissements du CCAS, comme facilitateurs dans la prise de contact, dans la prise de confiance avec et pour les séniors et donc dans les conditions de réussite du projet.

La pièce de théâtre une fois écrite, puis transmise à l'école de théâtre municipale, pourra être jouée par des élèves-acteurs de 10 à 14 ans et faire l'objet de plusieurs représentations, idéalement au cours de la semaine européenne de la solidarité intergénérationnelle de 2022.

Cette initiative a eu pour but de favoriser des moments d'échange, de partage et de créer un pont intergénérationnel.

**13 participants
dont 3 non-
résidents.**

Avec l'objectif qu'une pièce de théâtre sera ensuite jouée par une troupe de jeunes campinois, encadrés par un metteur en scène de l'école municipale de théâtre.

**25 participants
(17 résidents et 8 non-résidents).**

- **Gouter dansant**

- **Organisé à la MPT Youri Gagarine**

Afin d'apporter un temps de détente et de convivialité aux résidents, des navettes ont été mises en place afin d'assurer le transport vers la Maison pour Tous Youri Gagarine où un Gouter dansant était organisé en présence d'autres séniors campinois. Ce moment passé a été fortement apprécié et partager avec une partie de l'équipe des Résidences autonomie.

Ces 4 heures d'ambiance conviviale et musicale, à l'extérieur des résidences ont été très attendues et a permis de recréer le lien social perdu par le contexte sanitaire.

- **Fêtes de fin d'année**

- **Repas de Noël**

A la mi décembre, un repas festif a été organisé à la Résidence TALAMONI à l'attention de tous les résidents, de leurs familles ou proches ainsi que des non-résidents pour célébrer Noël. L'appel à un traiteur extérieur a permis de proposer un menu de fêtes très apprécié.

Une attention toute particulière a été portée aux séniors en mettant en place des séances de discussions, de partage de souvenir, de transmission d'histoires de vie.

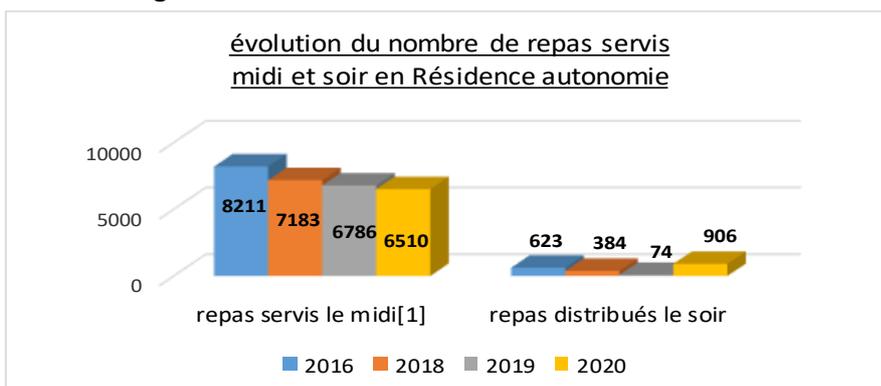
Ce repas s'est déroulé en présence du personnel des Résidences ainsi que de celle de Monsieur le Maire, Président du CCAS accompagné de Mesdames Mussotte-Guedj et Bibard qui se sont joints aux résidents.

Un moment fort des Résidences qui a permis de rompre l'isolement et la solitude liés à la pandémie.

28 résidents et 6 non-résidents ont participé à ce moment festif.

2.4.2 La restauration en résidence autonomie

Le service de restauration collective est aussi confectionné et en liaison froide par le SIRESCO, du lundi au vendredi midis. Pour le soir, il y a une option d'une collation à 1€60. C'est un service à l'assiette effectué par les agents avec un souci de présentation afin de donner envie aux convives de manger.



PRECONISATIONS :

- **Plus de communication pour mieux faire connaître la prestation de restauration des résidences autonomie ouverte aux séniors campinois extérieurs.**
 - Réalisation d'une **étude comparée** auprès des services nutrition séniors (menu associés, etc ...)
- **Attente de commissions spécifiques séniors par le SIRESCO pour la prise en compte des besoins.**
- **Simplification des modalités de paiement :** paiement à termes échus sur facture comme déjà réalisé par le PAAD.

Cette période de confinement a amené de nouvelles personnes à s'inscrire aussi bien pour le midi que pour le soir qui connaît une réelle augmentation.

Le développement de la livraison et la communication par les appels de convivialité ont permis une meilleure connaissance de cette prestation.

2.4.3 Les missions spécifiques aux protocoles sanitaires maintenues

Des besoins liés aux difficultés financières, familiales, de santé :

- **Désinfection** : obligatoire, elle a pris une place non négligeable dans le planning de travail de l'équipe (agents et cadres), y compris des courses apportées par certaines familles ou faites par les résidents (mises en quarantaine)
- **Dépistage** : organisation des sessions de dépistages en lien avec le service santé de la Ville.
- **Lutte contre la précarité** : grâce à livraison des paniers de courses en lien avec des associations et certaines enseignes.
- **Respect du protocole sanitaire** : l'équipe a eu un rôle de « contrôleur » pour garantir que les gestes barrières au sein des établissements soient respectés : port du masque, utilisation du gel hydro-alcoolique, distanciation sociale...mais également pour la gestion des résidents positifs pour vérifier que la personne respecte bien la mise en confinement totale dans l'appartement.

2.4.4 L'accompagnement et l'orientation des résidents

L'accès aux droits comme le bien être des résidents relèvent d'un rôle d'alerte car des résidents vieillissants ne sont plus en capacité de gérer les démarches administratives simples telles que payer un loyer.

Il s'agit en lien avec les services sociaux, les acteurs médico-sociaux y compris les EHPADS de : faire valoir des droits à la retraite, faire une demande d'aide sociale...renouveler leurs aides APL ; réaliser des signalements au Procureur de la République, traiter les difficultés de voisinage, etc.

Cette alerte relève du rôle des cadres de proximités, des agents de convivialité en proximité et au quotidien auprès des résidents.

Le poste d'accueil et secrétariat est également un poste pivot au sein de la structure y compris sur le suivi administratif des situations.

2.4.5 - Le pôle technique : 1 technicien et 1 agent technique

Missions de : suivi des contrats d'entretien, de maintenance, de gestion des véhicules, organisation du transport, suivi des travaux relevant du bailleur propriétaire IDF Habitat et de la conduite des réalisations par les différentes entreprises et le SMSB... y compris relevant des obligations de sécurité en tant qu'ESMS.

La crise sanitaire a accentué et mis en exergue des difficultés financières et de mobilités des seniors.

PRECONISATIONS :

- Réfléchir aux modalités de réponse au besoin croissant d'aide aux déplacements.
- Poursuivre le travail entrepris avec les EDS pour l'accès aux droits et la prévention des impayés dont :
Mise en place d'une Commission de Prévention des Impayés de Loyers en lien avec l'EDS.
- Conformément à la loi 2002.2, mettre en œuvre les préconisations de la démarche qualité :
 - . réaliser des enquêtes de satisfaction
 - . réunir plus régulièrement le conseil de vie sociale
 - . procédure d'accueil personnalisé des nouveaux résidents.
 - . renforcer les visites de courtoisie,
 - . renforcer la procédure d'admission.

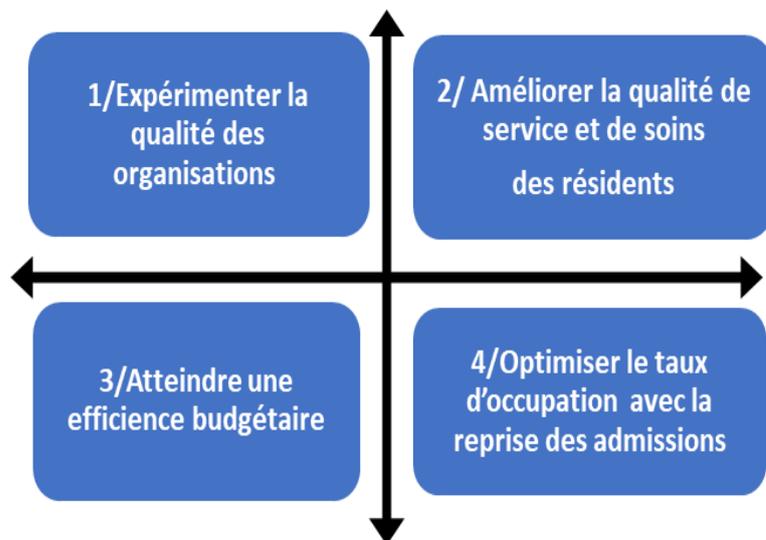
PRECONISATION :

- Finaliser la convention avec IDF Habitat afin de clarifier les rôles de chacun concernant la réalisation des travaux qui reviennent à IDF Habitat.

2° - EHPAD - Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes Joseph Guittard

L'année 2021 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, une responsable en mars, un médecin coordonnateur en mai et une cadre de santé en juillet, rejoignant ainsi la cadre hôtelière en poste pour compléter l'équipe d'encadrement.

Leur feuille de route, dont un diagnostic basé sur des rapports d'étonnement, s'est construite autour de 4 objectifs et grands axes pour l'année 2022 :



LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2021

I / PROJETS

- Gestion de la crise épidémique (respect des mesures barrières, protocole javel, campagne de vaccination anti-Covid...)
- Reprise des admissions
- Lancement de nouveaux marchés : linge, alimentation, incontinence
- Poursuite du partenariat avec la Direction de la santé : convention CMS et adhésion au CPTS
- Réorganisation du pôle infirmier
- Mise en place de partenariat avec les IFSI et IFAS (écoles AS et Auxiliaires de vie)
- Mise en place des livrets d'accueils des stagiaires et tuteurs

II/ RH/QVT

- Lancement en mai du projet d'une nouvelle organisation : expérimentation de plannings en amplitude de 11 h (en soins) et de 10h (en hôtellerie)
- Poursuite des Groupes de parole convention avec le CIG
- Lancement du projet de la Qualité de Vie au travail (QVT)
- Analyse et réadaptation des postes des agents en restrictions médicales
- Reconstruction de la concertation interne
- Prime SEGUR versée

III/ SECURITE/ AMENAGEMENT/TRAVAUX

- Rénovation des espaces au RDC (salle d'animation, infirmerie, jardinière accueil...)
- Installation du système appels malades
- Réaménagement des bureaux des agents du pôle administratif



La résidence Joseph-Guittard a été créée en 1998 par la Municipalité de Champigny et est administré par le CCAS.

57,4 postes y sont alloués et 3 pôles le composent :

- Administratif,
- Hôtellerie et
- Soins

Sa capacité d'accueil : **77 places** dont 72 permanentes et 5 temporaires.

2-1- Le fonctionnement de l'établissement

L'EHPAD J. Guittard est un établissement médico-social, financé principalement par l'Agence Régionale de la Santé et le Département du Val de Marne. Depuis 5 ans, la ville abonde la subvention du CCAS pour assurer un budget d'équilibre à l'EHPAD. La ville est propriétaire du bâti.

L'EHPAD J. Guittard est considéré comme une structure moyenne et de proximité. Son projet d'établissement intègre la priorité d'accueillir des résidents val de marnais et en particulier campinois et habilité à l'aide sociale donc devant favoriser son accès aux plus modestes.

➤ Ressources humaines

Le fonctionnement est structuré en 3 pôles dirigés par 1 cheffe de service (Directeur d'établissement pour l'ARS), avec 57,4 ETP, organisés comme suit :

Le pôle administratif regroupant l'équipe de direction et administrative avec 4 ETP (responsable d'établissement, secrétaire de direction, comptable, agent d'accueil et d'admissions).

Le pôle hôtelier regroupant 21 postes : 12 agents pour restauration/entretien des locaux, 4 à la cuisine, 1 à la lingerie, 1 agent technique, 2 postes d'animateurs, sous la responsabilité d'un cadre Hôtelier.

Le pôle soins composé de 3 postes : 3 infirmiers, 17 aides-soignants et 10 agents d'accompagnement de la vie quotidienne, sous la responsabilité d'un cadre de santé.

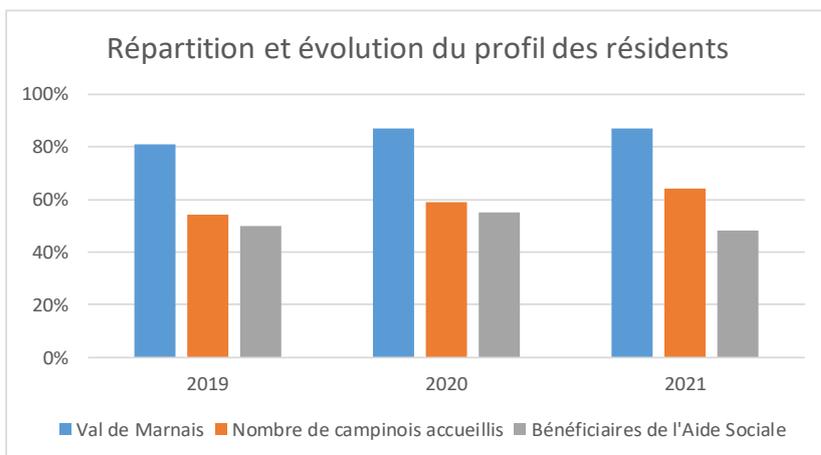
Le Chef d'établissement est secondé par un médecin coordonnateur à 40% appuyé par 1 psychologue à temps plein et 1 psychomotricien.



CCAS



➤ *Bénéficiaires Aide Sociale et provenance*

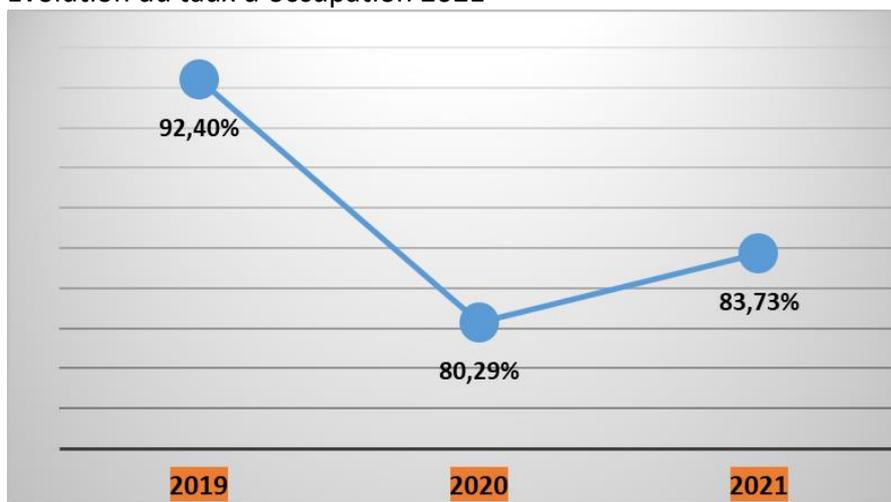


	2019	2020	2021
Val de Marnais	81%	87%	87%
Nombre de campinois accueillis	54%	59%	64%
Bénéficiaires de l'Aide Sociale	50%	55%	48%

2.1.1 Mesure de l'activité :

Nous proposons le **taux d'activité** ainsi que le **taux de rotation des places**. C'est avec un **taux d'occupation de 97 %** que l'établissement est considéré par les tutelles de financement comme ayant **atteint ses objectifs**.

➤ **Evolution du taux d'occupation 2021**



	2019	2020	2021
capacité totale	77	77	77
nombre théorique de journées	28105	28182	28105
nombre de journées	25968	22626	23532
taux d'occupation	92,40%	80,29%	83,73%

En 2021, **48 % des résidents** sont bénéficiaires de l'aide sociale.

↳ soit une baisse de **7% par rapport à 2020**.

Au **31/12/2021** : on décomptait **69 résidents** soit une **augmentation** du nombre de résidents, par rapport à 2021 en lien avec les préconisations.

PRECONISATIONS :

- **Favoriser le parcours de Vie**
 ⇒ Poursuivre les admissions pour atteindre les objectifs fixés par les autorités de contrôles

↳ Objectif à fin 2022, entre 73 et 75 résidents en continue sur toute l'année, dans une logique CPOM (EPRD/ERRD)

⇒ Développer des partenariats au sein du réseau et le SMAD

- **Développer l'accompagnement des aidants**
 ⇒ Développement de l'hébergement temporaire (5 places) conformément au financement ARS/CD94

En 2021, un **taux d'occupation en légère augmentation de 3,44%**, par rapport à 2020 mais encore en deçà de l'objectif à atteindre

2.1.2 : les indicateurs de soins et de dépendance déterminant les financements :

Le niveau de prise en charge des besoins des résidents est évalué à partir de 2 indicateurs : le GIR Moyen Pondéré (niveau de dépendance) et le Pathos (soins liés aux pathologies).

Ils donnent un niveau global de prise en charges au titre des actes de la vie courante, dont les soins de Nursing et la charge en soins médicaux et médicaux-techniques.

L'EHPAD a peu de marge de manœuvre sur le prix de journée sauf au risque d'évincer des campinois aux ressources modestes dont elle ne peut alourdir le reste à charge des résidents (ticket modérateur dépendra du niveau de prise en charge financière par l'aide sociale ou par l'APA selon le niveau de dépendance de la personne).

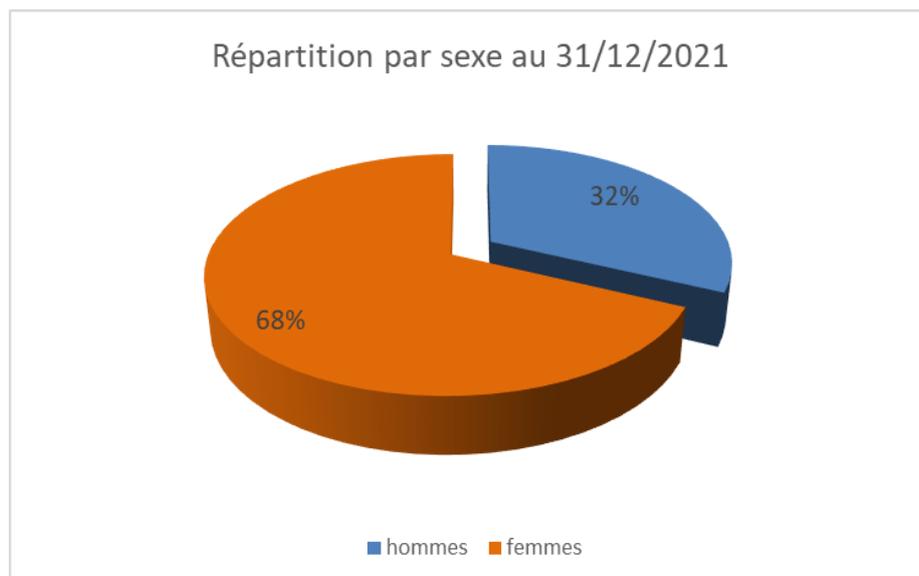
L'activité d'hébergement et une partie de la dépendance sont financées par le Département, à partir d'un nombre de journées par an rapproché d'un tarif journalier. Cela couvre les : postes d'agents sociaux et techniques pour l'entretien et l'hygiène, la cuisine, l'accompagnement de certains actes quotidiens, la lingerie...

La dotation versée par l'ARS est forfaitaire, dépend du niveau de pathologies et de la dépendance également mais ne couvre que quelques chapitres budgétaires : les postes soignants (cadre de santé, infirmiers, aides soignant), du matériel médical.

GMP 2021
validé à 721

2.2- Le profil des résidents

- Répartition entre les hommes et les femmes

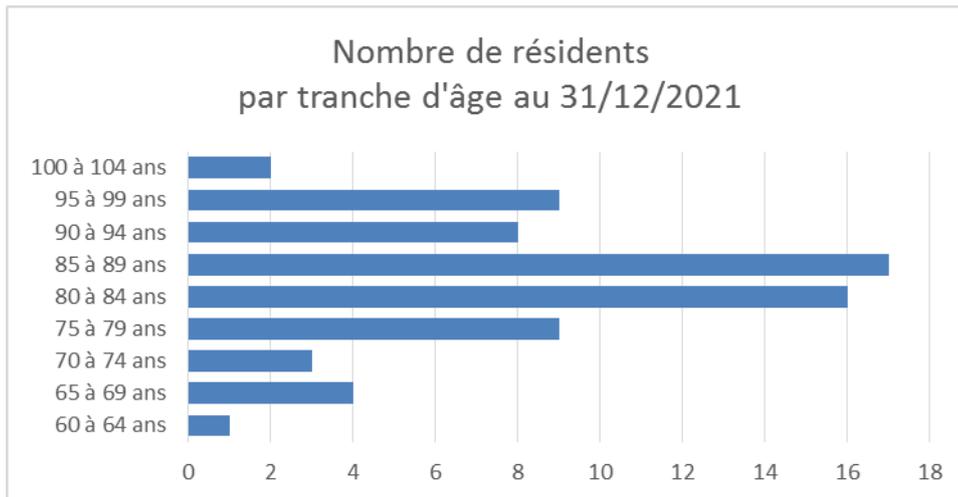


La part des hommes parmi les résidents s'élève à 32 % au 31/12/2021

Ainsi, la part des femmes s'élève à 68%.

La moyenne d'âge des entrants est de 82 ans (79 ans en 2020) et tend à augmenter

➤ Répartition par tranche d'âge



24 admissions de nouveaux résidents en hébergement permanent contre 9 en 2020.

3 résidents en séjour temporaire.

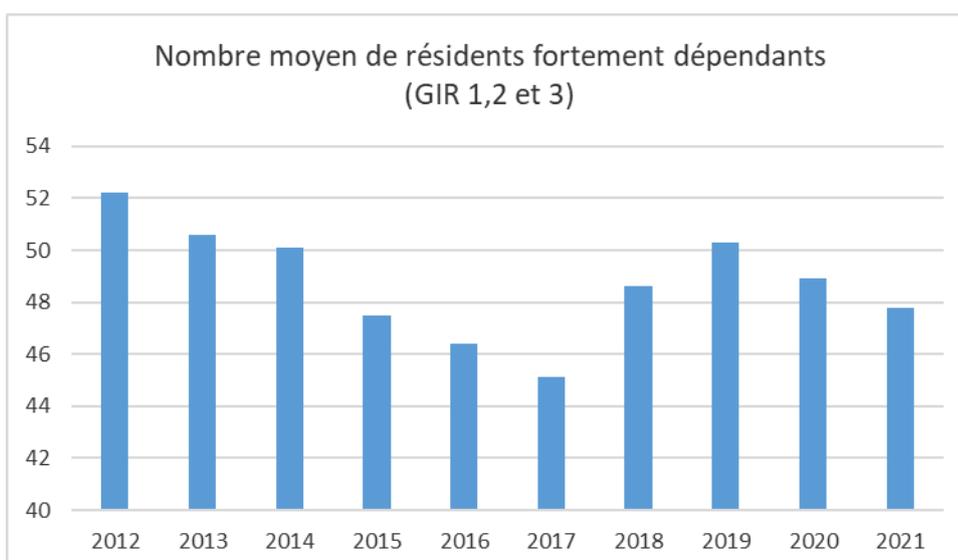
12 décès et 3 changements d'établissement.

➤ Niveau moyen de dépendance des résidents

Ventilation des résidents par GIR au 31/12/2021

Dépendance	Nbre	%
G.I.R. 1	15	21,74 %
G.I.R. 2	17	24,64 %
G.I.R. 3	20	28,99 %
G.I.R. 4	12	17,39 %
G.I.R. 5	1	1,45 %
G.I.R. 6	3	4,35 %
N.R.	1	1,45 %

En 2021, la part des résidents des groupes GIR 1 et 2 s'élève à environ 53% contre 56% en 2020.



PRECONISATION :

- Mieux prendre en compte dans le taux d'encadrement soignant/résident, le besoin de lien social plus sollicité du fait que près d'1 résident sur 2 est sans relai ni des familles, ni de proches aidants.

Cet indicateur pourra être avancé auprès des financeurs (Département et ARS) dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyen (CPOM) pour des postes de type : aide médico-psychologique, ou d'agent d'échange social.

2.3- Les enjeux et besoins des résidents

2.3.1- Le Projet d'accompagnement personnalisé : mission de la psychologue à temps plein

Son intervention s'effectue par des actions préventives, de soin, de soutien psychologique, d'information, d'orientation et d'accompagnement auprès des résidents, des familles, des équipes et des partenaires extérieurs : individuelle ou groupée, l'intervention se réalise dans le cadre d'entretiens psychologiques individuels, de thérapies de soutien ou de médiation

Suivis des résidents en individuel par la psychologue en 2021:

Type de suivi	Résidents vus sur l'année 2020
Entretien régulier	3
Entretien ponctuel	21
Aucun soutien thérapeutique	45

La psychologue est disponible pour les familles et les proches des résidents afin de les accompagner et de les soutenir par un éclairage sur les problématiques liées au grand âge et aux pathologies associées.

Suivis des entretiens réalisés avec les familles :

Type de suivi	Familles reçues sur l'année 2021
Entretien avec la famille	3

La psychologue est disponible pour l'équipe soignante et hôtelière. Elle participe donc aux réunions pluri-hebdomadaires de transmission sur les soins apportés aux résidents.

La psychologue coordonne la réunion pluridisciplinaire du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui décrit les objectifs et les actions à prévoir pour adapter la prise en charge aux attentes de chaque résident.

Plans d'accompagnements coordonnés par la psychologue en 2021 :

Type de suivi Plan d'accompagnement Personnalisé	62 PAP réalisés en 2021
--	-------------------------

En 2021,
l'ensemble
des PAP ont
été
actualisés

PRECONISATIONS :

Pour 2021 → 2022 :

⇒ Poste du psychologue vacant, recrutement en cours

⇒ Systématisation de compte-rendus, de synthèses et de transmissions écrites sur le logiciel de soin par les professionnels,

⇒ Meilleure association du résident à son Projet d'Accompagnement Personnalisé (lecture, échange avec famille et tuteurs, signature).

Des ateliers à visée thérapeutique, pensés au regard des thérapies non-médicamenteuses dans la prise en charge des démences et de certains troubles psycho-comportementaux (dépression, l'apathie ou l'agitation).

L'enjeu de la perte de motricité des résidents et des troubles du comportement pour un certain nombre avec déambulation demeurent une préoccupation

2.3.2 La mise en œuvre de la mission du psychomotricien à temps plein

Mission d'accompagnement des résidents, des familles, et des professionnels :

Prévenir, dépister et soigner les troubles psychiques exprimés corporellement

Favoriser la communication soignants/familles

Former et conseiller les équipes dans les soins au quotidien afin de favoriser l'épanouissement psychocorporel des résidents.

Intervention auprès des résidents :

Accompagner la perte d'autonomie du résident tout en maintenant un investissement optimal de l'environnement malgré les limitations dues à l'âge ou aux pathologies.

Aider le patient à prendre conscience de ses compétences, utiliser les méthodes d'accompagnement relationnelles et d'écoute active pour le stimuler et l'amener à effectuer une tâche favorisant la communication, la mobilisation, la réduction des troubles du comportement.

En groupe ou en individuel, de 30 et 45 min, voire 1 heure pour les groupes ; allant de 2 à 3 séances hebdomadaires.

Intervention auprès des familles :

Il mettra en évidence les canaux de communication utilisés par leur parent ainsi que les capacités préservées.

Intervention auprès du personnel :

Le psychomotricien aidera le personnel à réagir au mieux aux difficultés (principalement comportementales), rencontrées. Par des actions conjointes avec la Psychologue, il aidera le personnel à conserver le recul nécessaire et à adopter l'attitude adaptée à des situations données.

Partenariats :

Visioconférence de mises en situation professionnelle des étudiants psychomotriciens de l'ISRP, requises pour valider leur D.E.

Poste du psychomotricien vacant depuis août 2021

PRECONISATIONS :

⇒ Recrutement du poste de psychomotricien en cours

⇒ Favoriser les échanges intergénérationnels en collaboration avec l'animatrice afin de guider les résidents, même ceux présentant des troubles cognitifs dans la rédaction de courriers entre eux et des lycéens, projet de correspondance.

⇒ Développer des animations individualisées en lien avec le PAP et maintenir des animations collectives sur des ateliers mémoires

2.3.2- Prise en soins

Le principe en EHPAD est que chaque résident rentre avec un médecin traitant qui le suivait déjà à domicile. **Or, les personnes âgées ont de moins en moins de médecin traitant, tout aussi impactées que la population campinoise du « désert » médical de la ville.**

Depuis 2019, l'EHPAD a une convention avec le CMS pour 3h de vacation /semaine de médecin généraliste médecin traitant de plus de 20 résidents.

En 2021, nous avons augmenté la prise en charge médicale à 30 résidents, en intégrant l'intervention d'une IPA (Infirmière pratique avancée) et nous avons également mis en application de la nouvelle Convention avec la Pharmacie de la Paix.

L'EHPAD est doté à 40% de temps d'un médecin coordonnateur chargé de la coordination interne des acteurs du soin pour la qualité/sécurité des soins des résidents. Celui-ci a coordonné toute la campagne de vaccin anti-Covid et anti-grippe.

Fin 2021, le pôle infirmier a été stabilisé, et un travail de réorganisation a été amorcée ayant pour conséquence, l'interruption des recours à l'intérim (répondant à l'objectif d'efficience budgétaire en réduisant les dépenses de masse salariale).

2.3.3- Bilan de la démarche Qualité de l'Etablissement

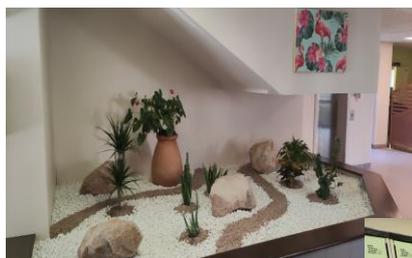
Certification « nutrition / bien manger » en EHPAD : attention particulière à l'enrichissement des repas.

- ✓ Mise en place de référents : hygiène, incontinence, hydratation, surveillance des constantes.

Pour le bâti

En 2021, des travaux de rénovation ont été réalisés :

- Rénovation des espaces au RDC (salle d'animation, infirmerie, jardinière accueil...)
- Rénovation de 4 chambres Rénovation des vestiaires et achat de nouveaux casiers



En 2021,

- ⇒ Maintien des ateliers d'analyse de pratiques avec le psychologue du CIG
- ⇒ Adhésion au CPTS
- ⇒ Renforcement de la coopération avec le CMS pour les vacations de médecin traitants
- ⇒ Mise en place de partenariat avec les IFSI et IFAS (écoles AS et AVS) pour accueil des stagiaires

PRECONISATION :

- ⇒ Organiser une commission gériatrique animée par le MEDCO
- ⇒ Formaliser l'ensemble du protocoles de soins
- ⇒ Poursuivre la sécurisation des soins, et du circuit médicamenteux
- * Améliorer la qualité de service et de soins (PAP/Nursing)
- ⇒ Prévention des risques (dénutrition, déshydratation, escarres, chutes,...)

89 demandes d'intervention aux services du SMSB de la Ville en 2021 :

- 45 demandes de plomberie,
- 25 demandes d'électricité,
- 15 demandes de menuiserie,
- 1 demandes de serrurerie,
- 1 demande de maçonnerie,
- 1 demande de soudure,
- 1 demande de manutention

PRECONISATIONS :

- ⇒ Poursuivre évaluation des besoins de mise aux normes et d'investissement
- ⇒ Poursuivre la rénovation et l'embellissement des locaux
- ⇒ Rechercher des aides de financement pour accompagner les projets de travaux (CNR, PAI...)
- ⇒ Finaliser l'installation du portail électrique pour sécuriser l'ehpad

Hôtellerie

Dans le cadre de la nouvelle organisation, des réunions de travail avec les équipes du Pôle hôtelier ont permis de redéfinir les fiches de postes et la répartition des tâches des agents dans le but d'améliorer l'entretien et l'hygiène au sein de la résidence.

Restauration

L'équipe cuisine interne sous l'autorité du chef de cuisine s'applique à confectionner des repas variés et équilibrés ; En 2021, lancement d'un nouveau marché alimentaire, dont la CAO est prévue en 2022.

Une commission des menus bimensuelle permet aux résidents de choisir les menus et faire part de leurs envies : **en 2021, 14 commissions des menus pour une moyenne de 6 résidents participant.**

De plus, tous les mardis et jeudis, le goûter proposé aux résidents est « fait maison » pour varier des biscuits secs.



Attention portée par l'équipe cuisine à la réalisation des repas enrichis à des fins d'apport nutritif en parallèle des risques pathologiques.

Lingerie

L'EHPAD est en marché public avec la société ELIS pour la location du linge plat, des EPI des agents et les serviettes de toilettes, un marché qui sera également relancer courant 2022.

Le linge personnel des résidents est pris en charge par les familles ou bien un prestataire extérieur.

L'animation

Des objectifs généraux : Favoriser la vie sociale ; Lutter contre l'isolement social et affectif ; Instaurer une dynamique de projets, pluridisciplinaire interne et externe à l'établissement.

Placer le résident au cœur du projet en garantissant la qualité des relations dans la triangulation résidents, personnels et familles.

Volonté de l'ouverture de la résidence sur l'environnement social et culturel de la ville (Projet tiers lieux).

Les ateliers existants avant 2020, suspendus du fait de la pandémie et de l'obligation de fermeture de l'établissement sur l'extérieur ont pu reprendre en 2021 : Socio-esthétique ; Musicothérapie ; ateliers culinaires...

En 2021 :

⇒ Investissement dans l'achat d'une autolaveuse pour faciliter l'entretien des locaux

PRECONISATIONS :

⇒ Poursuivre l'adaptation de l'organisation du travail des pôles ; expérimentation nouveaux horaires sur amplitude plus large ; validation des organisations au CTP

⇒ Poursuivre la formation intra par le médecin coordinateur ;

⇒ Travailler avec le préventeur sur l'observation des postes de travail ;

⇒ Réflexion autour des modalités de communications avec les familles ;

PRECONISATIONS :

⇒ Faire participer davantage les résidents aux choix des animations, via la mise en place d'une boîte à idées,

⇒ Programmer une commission d'animation 1 fois par trimestre.

⇒ Répondre aux appels à projet pour aider au financement de projet.

⇒ Elaborer le projet d'animation en créant un comité de pilotage inter-pôle. + CVS

⇒ projet de recrutement d'un deuxième poste de d'animateur coordination chargé de coordination (catégorie B).

Les activités maintenues :

- Des activités manuelles et activités de jeux de société ;
- Des fêtes d'anniversaires programmées au cours de l'année ;
- Des activités liées à la lecture : « Revue de presse »...

Les sorties :

Il n'y a pas eu de sortie organisée au cours de l'année 2021

Au-delà de la situation de confinement, nous constatons que l'absence de transport adaptée est un réel frein à l'organisation des sorties. La voiture de l'EHPAD est une voiture citadine de 5 places avec un petit coffre où il est difficile de ranger un déambulateur.

Convention avec l'association « Les petits frères des pauvres »

Reprise des visites et interventions des bénévoles au sein de l'Ehpad.

2.3.4- La vie des instances internes réglementaires

Le conseil de la vie sociale est une instance consultative qui est un espace de parole et d'échange, ouvert aux résidents et aux familles au-delà des membres représentants, ainsi que du personnel.

PRECONISATIONS :

⇒ Contribuer au développement des projets intergénérationnels, notamment lors de la journée européenne du 29 avril dédiée à cette thématique.

⇒ Travailler en étroite collaboration avec l'équipe du SMAD pour mutualiser les moyens et les activités.

⇒ Inviter les proches à s'inscrire aux ateliers des cafés des aidants coorganisés par la Ville et l'UDAF, à la MPT Youri Gagarine

⇒ Créer un partenariat avec le service de la culture et divers services transversaux de la Ville (jeunesse, sport, culture...).

⇒ Développer les animations individualisées en lien avec les PAP

En 2021 : organisation des élections et constitution du CVS.

Le CVS s'est réuni deux fois en 2021

OBJECTIFS ET PRIORITES 2022

I/ PROJETS

- ✓ Favoriser le parcours de Vie
- ✓ Développer l'accompagnement des aidants
- ✓ Améliorer la qualité de service et de soins (PAP/Nursing)
- ✓ Efficience de la démarche qualité
- ✓ Développer et formaliser le projet d'animation aux fins thérapeutiques et de divertissement
- ✓ Développer les partenariats et le travail en réseau

II/ RH/QVT

- ✓ Mise en application des 1607H au 01/01/2022
- ✓ Validation au CTP de la nouvelle planification
- ✓ Finaliser le recrutement sur les 3 postes vacants (animatrice, psychologue et psychomotricien)
- ✓ Accompagnement des agents en restrictions médicales
- ✓ Mise en œuvre du plan de Formation 2022-2024
- ✓ Formation de professionnalisation en interne dispensée par la cadre de santé et le MEDCO à l'ensemble de l'équipe
- ✓ Poursuite du projet de la Qualité de Vie au travail (QVT)
- ✓ Formations Humanitude (bienveillance) pour professionnaliser et former les agents aux bonnes pratiques
- ✓ Accueil et accompagnement des stagiaires
- ✓ Mise à jour des protocoles et procédures et fiches de postes
- ✓ Inscription au projet des matinales RH

III/ SECURITE/ AMENAGEMENT/TRAVAUX

- ✓ Visite triennale de sécurité : passage de la Commission de sécurité prévue au cours de l'année
- ✓ Poursuite des travaux de rénovation des chambres PMR, rénovation de 4 chambres au total en 2022)
- ✓ Poursuite de la rénovation et l'embellissement des locaux : salle de pause, lieux de vie aux étages, tisaneries,)

**V – Mission de développement
social local :
les initiatives solidaires,
le partenariat local,
les actions de prévention.**

L'équipe des aides facultatives assure également l'organisation des initiatives solidaires. En 2021, 4 ont été organisées (les distributions de colis gourmands, les journées à la mer, le Noël de la solidarité, les bons cadeaux aux personnes de 75 ans et plus).

1° - LES INITIATIVES SOLIDAIRES POUR LES FAMILLES

1.1- Journée à la mer

En 2021, une organisation inédite avec 3 journées à la mer organisées au lieu d'une seule mais un nombre constant d'inscrits.

En 2021, le nombre d'inscrits a augmenté avec 1086 personnes inscrites mais le nombre de participants a très nettement diminué (685 personnes sont venues) en raison de l'instauration du pass sanitaire au cours de l'été et de la météo particulièrement défavorable.

Le bilan fait apparaître que le fait de diviser les inscrits sur trois dates permet d'améliorer d'une part le confort de tous par un allègement de la logistique des départs en cars et d'autre part la qualité de la rencontre entre les usagers et les organisateurs.

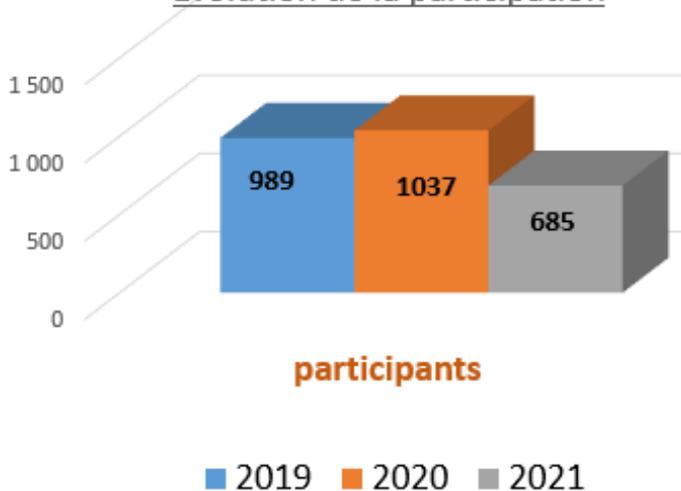
L'objectif de cette journée est de permettre à tous les campinois qui le souhaitent de découvrir les joies du bord de mer pendant une journée durant le mois d'août. Pour certains, cette journée de vacances est la seule de l'été. Les inscriptions sont conditionnées au seul fait d'être campinois. Une participation financière de 3 euros est demandée pour les adultes.

685 participants au cours de 3 journées à la mer.

PRECONISATION :

- Etendre la communication et le travail de réseau avec les associations pour permettre à de nouveaux campinois de se rendre à la journée à la mer – fréquentées par beaucoup de familles habituées.

Evolution de la participation



TAUX DÉSISTEMENT



1.2- Noël des enfants dont les parents sont privés d'emploi

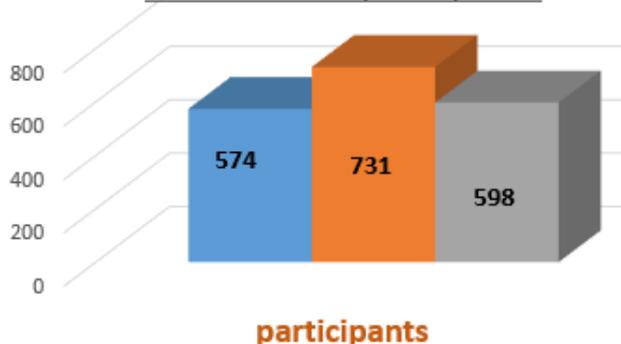
Cette initiative consiste à offrir un spectacle ou une séance de cinéma suivi de la remise d'un cadeau et de confiseries à chaque enfant. **Les familles bénéficiaires sont déterminées par leur statut de chômeurs, allocataires du RSA ou titulaire de l'AAH, ou vivant sous le seuil de pauvreté.**

	2019	2020	2021
	CINEMA	CINEMA	CINEMA
PARTICIPANTS INSCRITS	621	742	609
PARTICIPANTS VENUS	574	731	598
DEPENSE/ENFANT (Spectacle ou Cinéma + Cadeaux)	25.39€	19.60 €	23.32 €

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer la baisse de fréquentation de l'initiative :

- le changement du lieu de l'action qui a traditionnellement lieu au gymnase Tabanelli, soit un lieu plus central (en 2021, le gymnase n'était pas disponible en raison de sa réquisition pour la vaccination).
- L'absence d'animation en 2020 qui a pu faire croire aux parents Qu'il n'y aurait à nouveau pas d'animation et donc un intérêt moindre.
- La crainte de devoir présenter un pass sanitaire valide.

Evolution de la participation



■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

TAUX DÉSISTEMENT



156 familles bénéficiaires soit une diminution de 30% des inscriptions.

En 2021, l'initiative a été organisée à la MPT Joséphine Baker, avec des animations proposées aux enfants, une distribution de jouets organisée sur la journée et des places de cinéma distribuées aux familles pour qu'elles s'y rendent en toute liberté.

PRECONISATION :

- **Maintenir l'organisation** retenue en 2021 s'agissant de la distribution de places de cinéma plutôt que la réservation de séances par le CCAS.
- Maintenir l'organisation sur une journée complète avec des animations pour les enfants.
- Etendre cette initiative aux personnes inscrites à Pôle Emploi depuis plus de 3 mois et vivant sous le seuil de pauvreté pour inclure les personnes en emploi précaire qui cherchent un travail parallèlement.

1.3- Fête des solidarités organisée par le Conseil Départemental

Annulée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

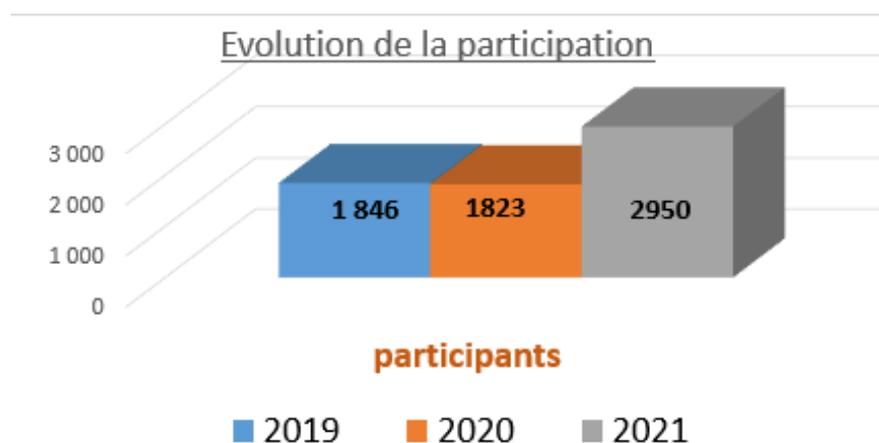
2° - LES INITIATIVES SOLIDAIRES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Bilan réalisé en 2021 avec 977 questionnaires étudiés par le service de l'aide facultative. Ce bilan confirme l'attrait des grosses initiatives (bons d'achats et banquets) mais invite à repenser le goûter dansant et le séjour seniors.

Les actions menées par le service des aides facultatives à l'adresse des personnes âgées consistent essentiellement en des initiatives solidaires pour créer des moments de convivialité, de lien social et de lutte contre l'isolement.

2.1- Les banquets

Cette initiative s'adresse aux campinois retraités. En 2021, en raison de la crise sanitaire les banquets ont été remplacés par des distributions de colis gourmands.



Année	Nombre de participants	Coût par personne
2019	1846	36€
2020	1823	46€
2021	2950	39 €

En tant qu'initiative municipale, l'organisation globale se fait toujours en collaboration avec les services de la ville : la communication, le service des initiatives publiques, le service sécurité des bâtiments, le service des espaces verts et le service des sports.

Le service des Espaces Verts assure toute la décoration en lien avec le thème choisi et grâce à une créativité exceptionnelle et fondée sur le recyclage

2950 séniors
Bénéficiaires des
distributions de
colis gourmands

Soit une augmentation
de bénéficiaires de 40 %
par rapport à 2020.

2.2- Les goûters dansants

La guinguette de l'Île du Martin Pêcheur prête le lieu et le CCAS offre le goûter et l'orchestre. Cette initiative est inscrite dans l'opération « Champigny Plage ».

Année	Nombre de participants	Coût par personne
2018	462	13,78€
2019	478	12,03€
2020 et 2021	ANNULE	-

Le goûter dansant n'a pas eu lieu en 2021 en raison du contexte sanitaire.

2.3- Séjour de vacances séniors

Le séjour n'a pas eu lieu en 2021 en raison du contexte sanitaire.

2.4- Cadeaux de fête de fin d'année aux 75 ans et plus

Cette initiative participe à la lutte contre l'isolement en proposant la distribution d'étrennes dans le courant du mois de janvier, après les fêtes de fin d'année, à l'attention des personnes âgées de 75 ans et plus (évolution sur 5 ans). **En 2021, ce sont bien les personnes âgées de 75 ans et plus qui ont bénéficié des coffrets et/ou bons cadeaux.**

Les personnes vivant, dans les 2 EHPADS de Champigny (Les Opalines (privé) et Joseph Guittard du CCAS), relevant de l'aide sociale ou âgées de 75 ans ont reçu également un coffret cadeau : **86 coffrets cadeaux** (chocolats et cartes de vœux) ont été adressés.

Bons cadeaux remis dans les quartiers et chocolats

Ces distributions ont lieu dans 4 endroits différents sur la ville et sur 3,5 jours.

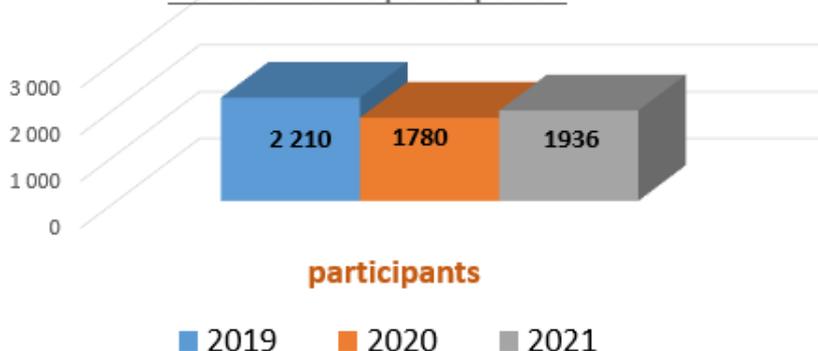
2 montants de bons sont proposés :

- 32€ pour un couple : 337 couples
- 22€ pour une personne seule : 1092 personnes

Un ballotin de chocolats de 150g est remis avec le bon cadeau.

L'espace convivial est toujours bien apprécié grâce à la présence des partenaires favorisent la détente, l'information et les rencontres.

Evolution de la participation



Goûters dansants à la Guinguette:
ANNULÉ en 2021

Séjours séniors:
ANNULÉ en 2021

1936 personnes ont reçu des bons cadeaux et chocolats.

86 résidents des EHPAD ont reçu un coffret esthétique et chocolats.

Soit une légère augmentation par rapport à l'année dernière, liée au fait que le CCAS a cessé d'augmenter l'âge d'accès à cette initiative et a donc enregistré de nouvelles inscriptions.

PRECONISATIONS :

- Renforcer la convivialité et la présence des associations qui agissent auprès et avec les services du CCAS et les acteurs locaux pour développer de l'information lors de ces temps conviviaux.
- Poursuivre le copilotage plus intégré par le Service du Maintien de l'autonomie à Domicile (SMAD) des initiatives solidaires séniors autour de la dynamique du pôle animation des résidences autonomie.

3° – POURSUITE DES ACTIONS PARTENARIALES ET DE PRÉVENTIONS

Le CCAS est sollicité pour renforcer l'impulsion et le copilotage d'interventions et d'actions municipales transversales qui ancrent son rôle dans l'animation du développement de l'action sociale locale et le renforcement partenarial.

Le CCAS participe à différents travaux transversaux

- contrat local de santé : participation aux ateliers santé/vieillesse ; action de prévention santé ; volet médico-social de la communauté territoriale Professionnelle de santé (CPTS).
- contrat local de santé mental : la coordinatrice du CLSM a intégré la commission vulnérabilité du CCAS.
- contrat politique de la ville.

Partenariat avec les associations de distribution alimentaire

Dans le cadre du travail partenarial engagé avec les associations alimentaires de la Ville, deux réunions par an sont organisées.

L'objectif étant de poursuivre le travail amorcé sur la sécurisation du parcours des usagers dans le cadre des orientations des usagers CCAS/ASSOCIATION et respectivement.

La participation du CCAS aux Equipes de Suivi du Programme de Réussite Educative

La référente sociale du CCAS participe une fois tous les deux mois à l'équipe de suivi du Programme de Réussite Educative. La référente sociale partage son expertise sociale pour participer à l'élaboration du plan d'action décidé pour les familles dont les situations sont présentées par l'équipe du service de programme de réussite éducative.

Cette participation permet également à la référente sociale d'informer les différents partenaires sur les actions du CCAS.

La participation du CCAS au Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes

Réseau dynamique et reconnu rassemblant les acteurs agissant en prévention, alerte et accompagnement des femmes victimes de violences. Ce réseau est animé par 1 chargée de mission, au sein de la ville. La référente sociale du CCAS participe aux réunions.

Ateliers du Contrat local de santé **suspendus en 2020**

- . Coordination en distanciel très active auprès des plus vulnérables.
- .Coopération plus transversales inter directions dans le cadre des aides aux campinois :
 - Identification de campinois très isolés pour de la distribution alimentaire et/ou portage de repas.

- Une fiche de liaison a été mise en place en fin d'année 2020 entre le CCAS et les principales associations vers lesquelles les orientations sont les plus fréquentes (J'aide la chance, Les restos du cœur, L'Épicerie sociale).
- Pour le programme de réussite éducative, la référente sociale est présente aux équipes de suivi.
- La référente sociale est par ailleurs impliquée dans le protocole d'accueil des femmes victimes de violences conjugales par la Ville.

PRECONISATION :

- Réflexion commune au CCAS et au service de la vie associative pour proposition d'élaboration d'une charte d'accueil des campinois par les associations de distribution alimentaire.
- Réflexion autour des modalités d'appui de la ville à un projet d'une épicerie sociale et solidaire labellisé (par l'ANDES) pour le territoire de Champagne.

VI – Les ressources humaines et financières

Le CCAS réunit une équipe pluridisciplinaire de 133,4 postes.

Afin de répondre au plus près de ses missions et de rendre un service de qualité auprès des usagers, l'adaptation de notre organisation est un axe continu.

1° - LES RESSOURCES HUMAINES

1.1- Le CCAS poursuit la mise en œuvre de la politique de gestion partagée des ressources humaines, fort de fonctions, métiers et grades professionnels aux champs de responsabilité et décisionnels multiples :

- Directeur, chef de service, cadre de proximité (responsable de pôle ; responsable de secteur, de structure), cadre expert, agent (rédacteur, animateur, administratif, technique, social, assistant socio-éducatif),
- Responsable de l'administration et des finances, comptable, agent d'accueil social et d'instruction, agent d'entretien et de restauration, factotum, assistante de direction, animateur, secrétaire, conseillère en économie sociale et familiale, maître de maison, cadre de santé, infirmier, (aide)cuisinier, lingère, aide-soignant, auxiliaire de vie, aide à domicile, psychologue, médecin coordinateur.

1.2- Les enjeux RH :

- le développement des compétences et les parcours professionnels

- Accompagnement aux concours pour les agents sur poste requalifiés en B.
- Intégration des agents issus du pôle emploi et compétences sur poste pérenne : accueil aides facultatives et accueil aide légale.
- Plan de formation pluriannuel dans tous les services
- Nouveau besoin structurel : pour toute évolution de logiciel métier, apparaît une activité à part entière d'identifier un agent référent qui devra se doter de compétences techniques en termes de paramétrage et de requête.
- Des métiers du social et du médico-social qui obligent l'actualisation des compétences en lien avec l'évolution des besoins des publics précaires et en perte d'autonomie (numérique, HACCP / bienveillance, dispositifs d'accès aux droits ...)

- Mesures prises dans l'année 2021 pour l'amélioration des conditions de travail.

Cet indicateur regroupe l'ensemble des achats réalisés liés à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de prévention des risques et troubles musculosquelettiques :

- Equipements de protection individuelle spécifique pour les aides à domicile et les agents médicaux et médico-sociaux de l'EHPAD (Gants de ménage - Sac à dos – Chasubles – Gants jetable manches longues),
- 11 repose pieds,
- 19 repose poignets,
- 19 tapis de souris repose poignets,
- 29 fauteuils en remplacement des anciens (avec accoudoirs, appuis tête, roulettes, maintien lombaire)

- Pour répondre plus particulièrement aux besoins liés à la poursuite de la pandémie :

- Continuité de la mise à disposition d'équipement de protection individuel pour les personnels administratifs recevant du public notamment (masques, gel, gants, lingettes désinfectantes...),
- Pose de protection en plexiglass sur tous les bureaux des agents recevant du public,
- Maintien du travail à distance pour les personnels reconnus comme vulnérables.

- la prévention des risques psychosociaux :

Reconduction pour la 7ème année des ateliers d'analyse de pratique professionnelle pour les équipes d'accueil et pour la 2^{ème} année pour l'EHPAD (10 séances/an pour 12 agents volontaires).

1.3- Les objectifs :

- **Prioriser les formations en lien avec les projets de service.**
- **poursuivre la réflexion pour mieux adapter l'organisation des services pour répondre aux problématiques des publics :**
 - poursuivre les passerelles entre le service des aides facultatives et le SMAD autour de la coordination des initiatives seniors.
 - conforter l'action du CCAS dans le suivi et l'accompagnement social à des fins préventives et de résolution de situations complexes et de vulnérabilités : étudier la faisabilité d'une création de poste d'un 2nd travailleur social.
 - renforcer les modalités d'accompagnement du parcours de vie de la personne âgée entre le SMAD et l'EHPAD.

PERSPECTIVES :

- Continuer la réflexion sur l'adaptation et l'organisation des services en prenant en compte les orientations municipales et en lien avec les besoins des habitants impactés par la crise sanitaire.

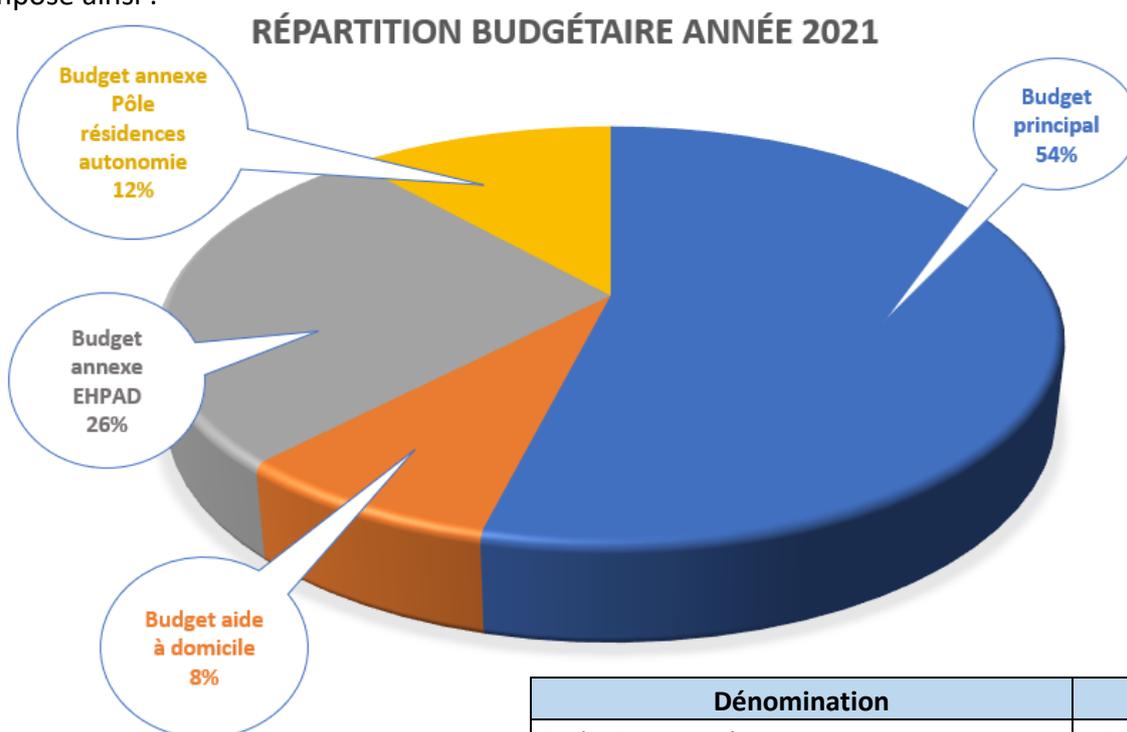
2° - LES RESSOURCES FINANCIÈRES 2021

La direction du CCAS élabore l'ensemble des documents budgétaires soumis au vote du conseil d'administration à chacune des étapes budgétaires (le budget primitif, le budget supplémentaire et le compte administratif).

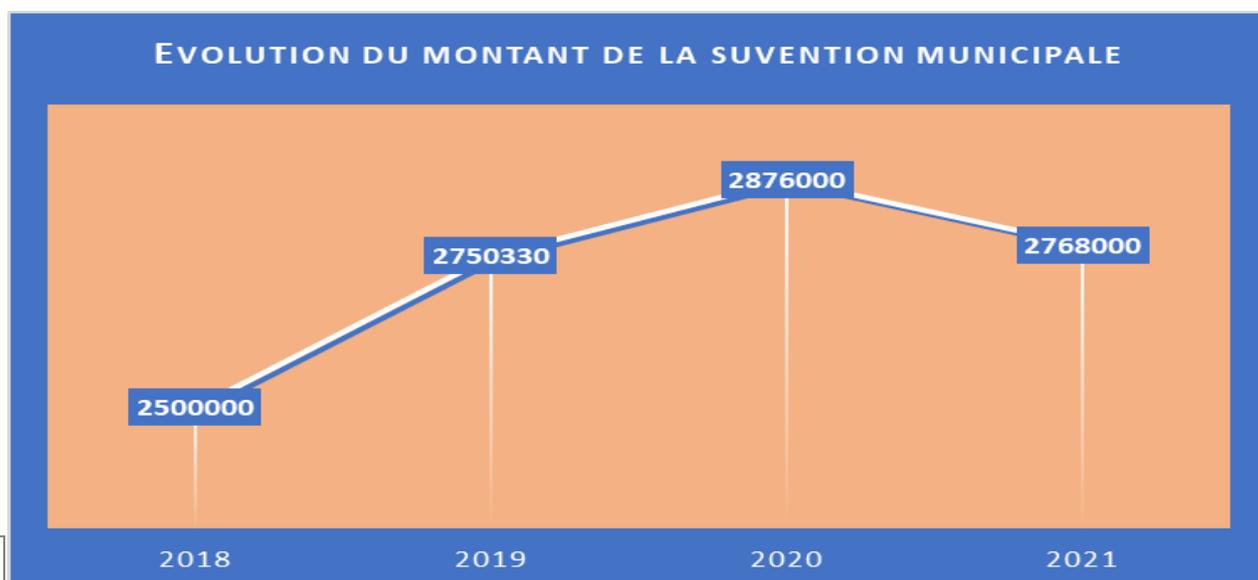
Elle coordonne l'ensemble des propositions émanant des services et veille à l'équilibre budgétaire. Les services veillent à la gestion des crédits et au recouvrement des recettes.

- **Budget du CCAS**

Le budget primitif 2021 du CCAS (principal et annexes) a été voté à l'unanimité par l'ensemble des administrateurs au cours de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2021 et, se décompose ainsi :



Dénomination	Somme
Budget principal	7 075 385,00 €
Budget annexe Pôle aide à domicile	1 080 490,00 €
Budget annexe Pôle Résidence autonomie	1 506 090,00 €
Budget EHPAD	3 473 302,00 €
Budget global	13 135 267,00 €



VII – ANNEXES

ANNEXE 1 : Les principales délibérations pour 2021

Hormis le Débat d'orientation budgétaire et le vote des budgets, les comptes administratifs de gestion, les décisions modificatives, et autres actes réglementaires courants, le **CCAS s'est notamment prononcé** sur :

- Création d'un dispositif de recrutement d'apprentis au sein des services du CCAS.
- Affectation aux budgets de chaque service des interventions d'animation et de dispositifs psychosociaux en direction du personnel du CCAS.
- Convention pour prestation avec la Sté CONCEPTYS, mise en place du plan d'action de prise en charge de l'hygiène et du diagnostic des prothèses dentaires.
- Convention de partenariat pour la distribution des médicaments à l'EHPAD.
- Création d'un poste de Directeur-riche d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes à temps complet pour recrutement d'un contractuel (contrat de 3 ans).
- Modification du RI des aides facultatives pour y intégrer la nouvelle aide Veolia.
- Dispositif d'aide alimentaire pour les étudiants.
- Nouveaux contrats de maintenance Résidences autonomie.
- Point d'étape sur les initiatives séniors.
- Point sur la vaccination contre la COVID.
- Avenant n°2 à la convention entre la ville de Champigny-sur-Marne et le CCAS.
- Versement aux agents du Service Maintien de l'Autonomie à Domicile d'une prime départementale exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.
- Avenant n°1 à la convention relative à l'orientation des allocataires du Rsa.
- Convention de partenariat pour la mise en place d'animations « Café des aidants ».
- Création d'un taux de vacation de médecin assurant une mission exceptionnelle d'intérêt général.
- Création poste de médecin coordonnateur auprès de l'EHPAD rattaché au CCAS.
- Renouvellement convention CGOS.
- Autorisation générale et permanente de poursuite donnée au comptable de la Ville.
- Autorisation donnée au trésor public sur la gestion des créances éteintes.
- Organisation de 3 journées à la mer à Ouistreham en direction des familles campinoises.
- Adhésion du CCAS à la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).
- Création du poste de directeur adjoint du CCAS.
- Convention de partenariat pour la mise en place d'ateliers d'inclusion numérique.
- Analyse des besoins sociaux.
- Présentation du bilan d'activité 2020.
- Délégation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de président du centre communal d'action sociale ou à sa Vice-Présidente, d'accepter des dons et legs.
- Convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France services.
- Création d'une pièce de théâtre intergénérationnelle.
- Organisation du Noël des solidarités.
- Journée mondiale des personnes handicapées – évènement du 3 décembre 2021.
- Participation à l'évènement national « DUODAY 2021 » le 18 novembre 2021.
- Ajustement par décision modificative du budget 2021 du CCAS pour permettre le versement du Complément de Traitement Indiciaire des agents titulaires et contractuels exerçant leurs fonctions au sein de l'EHPAD dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 16 février 2021.
- Adoption du nouveau règlement intérieur des aides facultatives.
- Adoption du nouveau règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres.
- Organisation des initiatives de fêtes de fins d'année et fixation du taux de participation du C.C.A.S.
- Organisation des initiatives en direction des seniors au premier semestre 2022.
- Abrogation de la Convention Champigny solidaire / C.C.A.S.
- Approbation de la convention avec le Centre Interdépartemental de la petite Couronne (C.I.G.) portant sur les modalités d'intervention.
- Mise en place des 1607h au C.C.A.S à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nombres de dossiers proposés à la validation ou pour information au Conseil d'administration :

2021 : 70 dont 61 délibérations signées

2020 : 44 dont 36 délibérations signées

2019 : 27 dont 24 délibérations signées